



UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 9 DECEMBRE 2011

ÉTAIENT PRESENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

Mme Simone BONNAFOUS, présidente de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

Mme Florence BOURILLON, M. Patrick CEGIELSKI, Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Mme Nicole GUIMEZANES et M. Michel SAVY

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Véronique GUILLOUX, Mme Véréne CHEVALIER, Mme Isabelle LABORDE-MILAA, M. Yves PALAU, Mme Sandrine CADENAT et M. Gérard TOLLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL, Mme Joëlle FAURE, M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

Mme LAITY FALL, M. Alexis ARDOIN

Collège des personnalités extérieures :

M. Christian DUSSABLE

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Pierre WOLKENSTEIN (*procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI*), Mme Marie-Claude MILLOT (*procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI*).

Collège B - dit des « autres enseignants » :

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Liliane PIERRE (*procuration donnée à Julien GIRAL*)

Collège dit des « usagers » :

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (*procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER*), M. Gilles ROUSSEL (*procuration donnée à Mme Sandrine CADENAT*), M. Félix GUARINO (*procuration donnée à M. Christian DUSSABLE*), Mme Marie RICHARD (*procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS*), M. Christophe LAFOND (*procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS*) et M. Jean-Pierre MIALLOT (*procuration donnée à M. Michel SAVY*)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Dominique ARGOUD, directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, directrice de l'unité de formation et de recherche des Lettres et des Sciences humaines

M. Jean Luc DUBOIS-RANDE, directeur de l'UFR Médecine

M. Jean-François DUFEU, vice-président en charge des constructions et partenariats institutionnels

M. Didier GEIGER, directeur de l'Institut universitaire de formation des maîtres de

l'académie de Créteil

M. Jean-Jacques ISRAEL, directeur de l'UFR de Droit

M. Éric LEONEL, directeur du service commun d'éducation permanente et du partenariat des entreprises

Mme Sophie MAZENS, directrice du service commun de la documentation

M. Didier NICOLLE, vice-président en charge du système d'information

M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG

Mme Laurence PINSON, directrice générale des services adjointe formation et accompagnement des étudiants

Mme Suzanne PONTIER, vice-présidente du conseil d'administration

Mme Pascale SAINT-CYR, directrice générale des services

Mme Marie-José VERMEULLE, directrice des ressources humaines

M. Philippe VERSCHEURE, agent comptable

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :

Mme Florence RIOU, directrice des affaires juridiques et générales

M. Cédric BEDOUET, direction des affaires juridiques et générales

Mme Christine BENARD, Assistante de la Directions des affaires juridiques et générales

SOMMAIRE

I – VIE DE l'établissement	5
1.1 – Point d'information relatif au PRES « Université Paris-Est »	5
1.2 – Vote sur le principe d'un cadre renouvelé permettant à l'IUFM de continuer à assumer sa mission de formation des enseignants des premier et second degrés et des doctorants tout en prenant en charge ses nouvelles missions, notamment dans le champ de la pédagogie universitaire et des TICE. Les projets et actions correspondant à ces nouvelles missions seront définis par les comités « innovation pédagogique » et « TICE » réunissant le vice-président du CEVU, la DEVE et les représentants de toutes les composantes.....	11
II – RECHERCHE	35
2.1 – Prime d'excellence scientifique.....	35
2.1.1 – Autorisation par le conseil d'administration du recours à l'instance nationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour la campagne 2012	35
2.1.2 – Vote des critères d'attribution pour la campagne 2011	35
III – Gestion des personnels enseignants	43
3.1 – Campagne d'emplois 2012 : demandes complémentaires de publication d'emplois vacants	43
IV – Questions diverses	46
4.1 – Approbation des procès-verbaux du 19 mars 2010, 17 octobre 2011 et 4 novembre 2011.....	46

La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de Madame BONNAFOUS.

Mme LA PRESIDENTE.- Comme nous avons deux conseils d'administrations successifs, puisque nous avons à nouveau un conseil la semaine prochaine sur les questions budgétaires, nous avons fait le choix de ne pas trop charger ce conseil. Nous souhaitons par contre terminer à 12 heures 30, d'autant que la Vice Présidente du conseil d'administration a d'autres engagements en tout début d'après-midi, en milieu de journée même.

I - VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 - Point d'information relatif au PRES « Université Paris-Est »

Mme LA PRESIDENTE.- Vous savez que nous faisons habituellement un point PRES. La semaine prochaine Bernard SAINT-GIRONS ou Benoît LESAFFRE viendra présenter le budget du PRES. Aujourd'hui, nous avons demandé à Sophie MAZENS, qui anime un groupe de travail au sein du PRES entre les différents services documentaires, de venir nous présenter l'état du projet de portail documentaire que porte l'ensemble des services et qu'elle anime.

Mme MAZENS.- Bonjour, je suis avant tout directrice du service commun de la documentation de l'UPEC : 12 bibliothèques intégrées et 8 bibliothèques associées. Je m'occupe aussi de coordonner un groupe qui existe presque depuis la fondation du PRES, un groupe « métier documentation ». Ce groupe métier est inter-établissement, forcément. Il a été constitué en 2008 et il partait d'un GIP polytechnicom qui s'occupait plutôt de mutualisation de ressources électroniques. Nous avons élargi le champ, nous avons fonctionné en groupes, c'est une fédération d'environ 19 centres documentaires puisqu'il y a 19 établissements. Nous travaillons selon des thématiques, une feuille de route et un document de référence élaboré en 2008 qui consistait en des propositions pour un axe de documentation pour le PRES. C'est un travail très fédératif et vraiment organisé en groupes réguliers.

Dans un milieu géographiquement assez éclaté et avec des spécialités différentes, notre objectif a été de tenter de proposer une offre cohérente pour la documentation pour les usagers du PRES : doctorants et chercheurs. Nous nous sommes donc intéressés à un certain nombre de thématiques sur lesquelles nous voulions avancer. Vous voyez que nous avons élargi notre champ puisqu'au-delà de la mutualisation de l'achat des ressources électroniques, nous avons aussi une responsabilité dans la documentation sur le dépôt légal des thèses, cela passe aussi par la documentation et par les secrétariats pour déposer les thèses et les mettre en valeur. Nous nous sommes intéressés à la formation des doctorants et à ce fameux portail documentaire que je vais vous décrire.

Un portail documentaire, pour quoi faire ? Les sites sont très éclatés, la documentation est dans divers catalogues des différents établissements... Il était donc intéressant de se poser la question de savoir comment nous pouvions fédérer tout cela, avec plus de simplicité et un accès unique. Nous nous sommes donné un autre objectif : être le plus complet possible et garantir la même qualité d'accès au service documentaire, ce qui n'est pas toujours évident.

Comment a-t-on fait pour bâtir ce projet de portail ? Si certains d'entre vous s'en souviennent, nous avons lancé une enquête début 2011 auprès d'environ 3 000 personnes, doctorants et chercheurs du PRES, pour voir quelles étaient leurs pratiques documentaires et comprendre ce qu'ils attendaient éventuellement d'une fédération. Nous avons environ 800 réponses, ce qui est tout à fait significatif, cela nous a permis de mieux cerner les périmètres et ce que nous ferions de ce portail. Nous avons rédigé un cahier des charges avec les services suivants :

La première demande était de comprendre comment on arrivait aux ressources, ce qui n'est pas évident car chaque établissement a son propre système de documentation. Les doctorants sont perdus, c'est très difficile pour eux de comprendre à quoi ils ont droit. Accéder aux ressources électroniques simplement avec une authentification unique était donc vraiment la première demande. Deuxième demande : savoir ce que le réseau propose, même si ce n'est pas de l'information initiale. Savoir quels livres sont ailleurs et éventuellement les services associés, c'est-à-dire s'il est possible de les envoyer et de faire du prêt entre bibliothèques. Les thèses, les livres, les revues, la documentation numérique... Tout cela réuni si possible dans un seul mode de recherche. Après, il y avait également tout ce que peut proposer un portail moderne : affiner des recherches, avoir des alertes, gérer des paniers. C'est le premier niveau de service demandé.

Le deuxième niveau de service demandé était de valoriser les publications scientifiques, donner une visibilité à la recherche qui a un problème lié à l'informatique en général : comment déposer ce qu'on écrit, comment signaler ce qu'on écrit dans le catalogue dans les diverses publications ou dans les bases de données. Évidemment, de pouvoir communiquer dans des espaces collaboratifs par exemple pour les doctorants et leurs directeurs de thèse, avoir des outils de formation beaucoup plus modernes et personnaliser l'outil.

Au niveau du calendrier, nous avons fait un premier cahier des charges dans lequel nous avons tout mis mais nous n'avons pas eu de réponses. Nous avons fait une sorte de service totalement intégral, nous avons donc recentré le projet sur un moteur documentaire de recherche unique, ce qui correspond à la première partie des objectifs : disposer d'un moteur accès unique permettant d'accéder à la documentation. Nous avons rédigé un deuxième cahier des charges pour lequel nous sommes sûrs d'avoir des réponses puisque cela correspond tout à fait à ce que peut proposer un portail totalement classique. Nous nous sommes dit que nous continuerions notre projet au fur et à mesure, en fonction de l'avancement du PRES sur l'informatique afin de faire progressivement des briques de service. Nous pensons sortir la première brique de service à l'été 2012 : la fédération de toutes les données documentaires que l'on peut aspirer dans toutes les bibliothèques et sa présentation via un authentifiant unique pour le doctorant ou le chercheur. C'est une première façon de montrer une fédération et une mutualisation au sein du PRES, je pense que le projet est intéressant et porté. Nous avons également réalisé un dossier pour que la région Île-de-France participe financièrement et c'est a priori positif, une partie des

financements devrait donc venir de la région Île-de-France. Nous avançons en fédération pour essayer d'offrir ce nouveau service.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Madame MAZENS. Je pense que l'on peut avoir quelques questions.

M. PICARD.- Une question éminemment pratique d'un utilisateur : quand vous accédez au portail documentaire de l'université – je ne parle pas de votre système « chapeau » que vous souhaitez mettre en place – comment se fait-il qu'il y ait un certain nombre de ressources auxquelles on ne peut accéder que depuis la bibliothèque ?

Mme MAZENS.- C'est lié à des contrats avec les éditeurs qui refusent ce que l'on appelle « l'accès distant ». Nous essayons toujours de négocier en accès distant mais il y a des éditeurs qui résistent et on ne peut pas aller au-delà de ce que l'on signe. C'est vrai que c'est paradoxal...

M. PICARD.- Cela postule que l'on soit physiquement dans la bibliothèque ou bien peut-on être dans son bureau d'université ?

Mme MAZENS.- Cela postule que l'on soit physiquement dans la bibliothèque, parce que vous êtes assimilé à un lecteur sur place.

Mme BOURILLON.- Je vous ai entendu dire que ce serait aussi une façon de valoriser les productions scientifiques, je voulais savoir par quel mode. Il y a une façon plus simple de faire rentrer les articles et ouvrages publiés que celle qui existe déjà ?

Mme MAZENS.- Il y aurait une façon, cela dépend d'une part de la manière dont on dépose un certain nombre de publications. Vous savez que certaines universités ont des serveurs où l'on dépose les publications, nous pourrions donc déjà mettre ce projet en route pour le PRES, de façon à pouvoir signaler les productions mises en dépôt. D'autre part, les moteurs de recherche sont maintenant suffisamment intelligents pour aller chercher ce qu'on leur demande : si l'on tape « UPEC » et certains noms de professeurs ou de chercheurs, le moteur de recherche irait chercher dans les différentes ressources. Par exemple, nous pourrions aspirer l'information des sites Internet qui nous appartiennent et la mettre dans ce pot global d'interrogation, avec une barre d'interrogation, de manière à relever quelque part les réponses de ce genre de chose.

Mme BOURILLON.- Sans que vous ayez le document en question ou sa référence ?

Mme MAZENS.- Oui. Dans le portail nouvelle génération, on aspire d'abord toute l'information pour la mettre dans un grand pot avec une barre de recherche : l'information est dedans et aspirée régulièrement, ce n'est donc pas forcément une production sur site.

Mme BOURILLON.- Cela veut dire que vous seriez prêts à rencontrer les responsables de sites de laboratoires pour leur expliquer cela ?

Mme MAZENS.- Bien sûr. Comme c'est plutôt lié au schéma numérique du PRES, c'est-à-dire qu'il faut avoir des dépôts informatiques parallèles qui tournent, nous le ferons dans un deuxième temps.

M. PICARD.- Vous avez fait allusion à l'indexation des thèses tout à l'heure : je me trompe peut-être mais il me semble qu'il n'y a pas de lien direct avec le fichier central des thèses de Nanterre dans le portail électronique. C'est un peu dommage...

Mme MAZENS.- Si, le fichier central des thèses n'existe plus : il s'est transformé en un outil qui s'appelle « STEP », comme une marche, et se trouve maintenant accessible sur www.theses.fr, le nouveau portail de l'agence bibliographique nationale.

Ils ont fait évoluer le produit avec le site www.theses.fr, « STEP » est le nouveau portail mis à disposition par l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur où vous avez les deux aspects : les thèses en préparation et les thèses publiées. Le fichier central des thèses est une sorte de catalogue de ce qui va être publié, ce qui permet aux futurs doctorants de regarder le sens du vent, mais cela existe encore.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il existe des logiciels pour les chercheurs de base pour chercher des publications de telle ou telle personne et extraire directement les textes. Est-ce que cela va être bien mis en valeur sur le site ? Est-ce déjà mis à la disposition des chercheurs ou des doctorants ? Il y a des logiciels gratuits et d'autres payants. Des formations sont-elles prévues à ce sujet ?

Mme MAZENS.- Il y a déjà des formations, nous avons déjà des protocoles de formation pour les doctorants où il y a ce genre d'outil. Nous mettons d'abord un moteur de recherche, la connexion à *Zotero* et le reste se fera dans un deuxième temps. C'est vraiment le portail en lui-même, on ajoute des services. Nous voudrions simplifier les choses pour que les doctorants puissent directement mettre leurs références bibliographiques dedans, ce sera une deuxième phase mais nous y travaillons.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est dans l'autre sens en fait : quand on fait une thèse ou un article, on a besoin de faire une bibliographie et ces logiciels permettent d'appeler les références exactes, c'est relativement puissant. Cela permet aussi de mettre sous la forme demandée par telle ou telle revue. Cela permet un gain de temps énorme, en particulier quand on rédige une thèse.

Mme MAZENS.- Il me semble que nous l'avons déjà à l'université et que nous le mettrons au PRES : *EndNote* ou *Zotero*.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- *EndNote* est assez coûteux, y a-t-il un tarif préférentiel ou un abonnement collectif ?

Mme MAZENS.- En général, nous négocions des abonnements collectifs. Nous pouvons aussi chercher des outils libres.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Puisque le CNRS est devenu membre du PRES, il a lui-même ses propres centres de ressources bibliographiques : quel va être le lien ? Mutualisez-vous aussi les frais ? Qu'est-ce qui est prévu à ce sujet-là ? Ces abonnements à des revues sont très coûteux...

Mme MAZENS.- Pour l'instant, de mon point de vue de la documentation, nous n'avons pas

encore approché le CNRS au niveau du PRES mais nous l'avons approché au niveau national. Au niveau du consortium [...] de négociation, le CNRS est pour l'instant rentré comme membre de l'association et je pense que c'est plutôt par là que l'on va réussir à mutualiser un certain nombre de données au fur et à mesure au niveau national. C'est peut-être beaucoup demander à notre petit PRES que de commencer une mutualisation avec un établissement important, je pense que ce seront plutôt des négociations nationales qui évolueront à ce sujet.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Ou bien d'utiliser le portail CNRS.

Mme MAZENS.- Pour l'instant, ce n'est pas possible parce que les éditeurs vous abonnent. Nous avons de gros problèmes avec cela, les éditeurs négocient des abonnements sur des adresses précises. Il faut que vous soyez membre de l'établissement qui s'est abonné pour pouvoir vous connecter, sans quoi on est hors-la-loi.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Dans toutes les UMR il y a un mot de passe et quel que soit son rattachement, on a accès aux ressources.

Mme FAURE.- Dans le cas de l'adhésion du CNRS ou de l'INSERM au PRES, y a-t-il un volet documentaire dans la convention ?

Mme MAZENS.- Nous allons essayer. Pour l'instant, ils viennent d'arriver. Nous sommes très fédérateurs et nous avançons avec les gens qui viennent. La façon dont je vois l'organisation du PRES, c'est une présence... Nous ne sommes pas coercitifs du tout. Il faut avancer, mais je pense que cela avancera d'abord au niveau national.

Pour terminer, je vous annonce que nous allons avoir un moteur de recherche de nouvelle génération à partir de janvier à l'UPEC. Je ne peux pas vous en faire la démonstration à cause d'un problème de connexion, d'autant que nous sommes encore en test mais c'est tout à fait ce que je vous décris. Vous allez le voir arriver pour les bibliothèques de l'UPEC : un accès unique aux ressources électroniques et à la documentation papier, de façon très rapide.

M. PICARD.- Le financement de toutes ces opérations est un financement PRES ?

Mme MAZENS.- C'est un financement de la région mais via le PRES, c'est donc un financement PRES.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est un financement PRES, mais le PRES c'est nous. C'est dans le budget du PRES. Monsieur SAINT-GIRONS présentera le budget 2012 la semaine prochaine, mais avec une subvention de la région. Vous savez que la région Île-de-France souhaite signer un contrat d'objectifs et en partie de moyens avec l'ensemble des PRES d'Île-de-France. Monsieur HUCHON a signé une convention cadre avec tous les présidents de PRES au printemps, Madame THIS SAINT-JEAN et son entourage discutent désormais avec chaque PRES pour voir comment la convention cadre peut s'actualiser pour les différents PRES.

Il y a une partie immobilière, qui reprend les grands projets des établissements. Pour nous, c'est toujours en premier le fameux site « lettres et sciences humaines »... Sur le plan immobilier, la région veut maintenant discuter avec les PRES et non avec les établissements

un par un. Nous avons donc classé nos projets, en mettant en premier le site Faculté des lettres mais il y a aussi le site de l'ENVA... Il y a aussi une partie non immobilière, où il devait justement y avoir le portail documentaire, le réseau *Remus* et tout ce qui relève des réseaux à haut débit.

Je suis allée à la région il y a une dizaine de jours et alors que l'on pensait signer éventuellement dans l'hiver, nous avons compris que la région prenait le temps de discuter avec chaque PRES. Compte tenu du nombre conséquent de PRES, rien ne sera possible avant l'été. De ce fait, la vice-présidente de la région nous a dit que la signature globale de la convention, qui sera plutôt une convention 2013-2020, sera dissociée de l'abondement d'un certain nombre de projets dont celui-ci. Ils remettront a posteriori dans la convention le fait que la région subventionne le portail documentaire, sinon tout est bloqué. Cela fait tout de même plus d'un an que nous parlons de la convention PRES/région mais les lenteurs des uns et des autres se cumulant, c'est très long.

Hier, Bernard SAINT-GIRONS a rencontré Madame THIS SAINT-JEAN et elle lui a confirmé que nous aurions entre 90 000 € et 100 000 € pour le portail documentaire et 200 000 € pour le réseau *Remus*. C'est donc une très bonne nouvelle puisque c'est un abondement du développement numérique et de l'Internet du PRES que nous attendions et qui arrive à point nommé. Je voudrais en profiter pour saluer le travail de Madame MAZENS, je sais que Bernard SAINT-GIRONS le dit régulièrement. Il y a des réunions de travail par secteur, les services d'information et d'orientation se retrouvent aussi, c'est l'un des groupes « métier » qui fonctionne le mieux et qui est animé par vous.

Mme MAZENS.- Mais c'est une tradition de fédération au sein de la documentation... Ce n'est pas un métier où l'on ne se parle pas.

Mme LA PRESIDENTE.- L'esprit de coopération est chez vous, mais c'est aussi l'esprit du PRES et je pense que ce secteur-là l'incarne très bien. Nous sommes donc particulièrement contents que la région abonde, ce qui correspond bien à la philosophie du PRES : un espace de coopération entre nous.

M. PICARD.- L'abondement de la région correspond à quelle proportion des coûts ?

Mme MAZENS.- Cela correspond à 50 %.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est généralement 50/50 avec la région. Comme l'État, la région ne finance jamais intégralement un projet, sauf pour l'immobilier. En matière de fonctionnement, la région demande en général que l'université s'engage, ce qui ne me paraît franchement pas choquant : ne pas s'engager soi-même n'est pas la meilleure garantie de conviction...

Mme MAZENS.- Je vous remercie de votre accueil.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci à vous. Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.2 - Vote sur le principe d'un cadre renouvelé permettant à l'IUFM de continuer à

assumer sa mission de formation des enseignants des premier et second degrés et des doctorants tout en prenant en charge ses nouvelles missions, notamment dans le champ de la pédagogie universitaire et des TICE. Les projets et actions correspondant à ces nouvelles missions seront définis par les comités « innovation pédagogique » et « TICE » réunissant le vice-président du CEVU, la DEVE et les représentants de toutes les composantes.

Mme LA PRESIDENTE.- il s'agit d'un vote de principe sur le projet d'évolution des missions de l'IUFM. Nous allons partager la présentation de la façon suivante : je vais faire une introduction générale avec le cadre du débat et je laisserai le directeur de l'IUFM présenter rapidement le document *PowerPoint* que vous avez déjà reçu. Il y aura ensuite un débat.

Je précise que nous avons invité des représentants du conseil de gestion de l'IUFM, qui sont donc présents dans la salle : outre le directeur adjoint, Monsieur MALARD, Il y a trois collègues : Sophie CANAL, Geneviève MAROUBY et Nathalie SAYAC, qui sont membres du conseil de l'IUFM qui a voté non pas la phrase sur laquelle nous allons débattre mais un projet de composante.

Je voudrais simplement donner le cadre : l'objet, le calendrier et le contexte.

L'objet de ce vote : c'est l'élargissement des missions de l'IUFM au-delà de la mission traditionnelle qui est la sienne et qui reste son cœur de métier, à savoir la formation des enseignants. Nous l'avons précisé dans la formule « *premier et second degré et doctorants* », qui est une mission moins traditionnelle, mais que l'IUFM assure de fait pour la partie transversale. Il s'agit d'y ajouter une mission « innovation pédagogique » et « TICE », sachant que cette mission est actuellement transversale et que c'est par ailleurs une mission qu'ont toutes les composantes, mais dont l'organisation en central est assurée en particulier par le service *Médiatice*. Pour l'innovation pédagogique, nous n'avons qu'une toute petite cellule : 20 % d'un temps d'IATOS. hormis quelques conférences organisées par un collègue qui s'est impliqué à titre personnel, chargé de mission, nous n'avons pas véritablement organisé cela en central.

L'idée est de penser ensemble, sans pour autant les confondre, l'innovation pédagogique et les TICE. Nous sommes dans la dynamique actuelle, je vous signale par exemple un dossier d'actualité de l'Institut Français de l'Education, ancien INRP, qui est maintenant un département de l'Ecole normale supérieure de Lyon consacré à « Savoir enseigner dans le supérieur un enjeu d'excellence pédagogique ». Nous ne sommes donc pas seuls à nous poser ces questions. La personne qui a fait cette note est chargée d'étude et de recherche au service « veille et analyse » de l'IFE et est d'ailleurs venue faire une présentation. Il s'agit de Laure ENDRIZZI, vous trouverez cela sur le site de l'ENS de Lyon : c'est l'IFE, Institut Français d'Éducation. A mon avis, c'est un des lieux où se reconstruit aujourd'hui une recherche en éducation qui comptera dans les années à venir. Je reviendrai sur cette question qui est de savoir si nous compterons également, à l'UPEC, dans les recherches en éducation et dans la structuration du travail sur l'éducation dans les années à venir.

Cette question de l'enseignement universitaire et de la pédagogie universitaire n'est donc pas une problématique propre à l'UPEC. C'est une problématique générale, je le vois au niveau international puisque c'est un débat que nous avons à la Conférence des universités européennes (EUA). C'est une réflexion qui est en particulier très récurrente, bien reconnue et respectée dans les pays d'Europe du Nord ou d'Amérique du Nord.

Il s'agit donc d'un élargissement des missions de l'IUFM à cette association « innovation pédagogique » et « TICE » sachant que nous sommes aujourd'hui sur une mission qui est bien sûr dans les composantes, en partie en transversal ; Didier GEIGER y reviendra tout à l'heure, il ne s'agit pas de confondre le rôle d'opérateur privilégié que peut avoir l'IUFM dans ce domaine, le rôle aussi de contributeur à la recherche sur ces questions – je pense qu'il est fondamental de voir qu'il y a des personnes qui écrivent et publient là-dessus, qui font de la collecte de bibliographies et de la comparaison internationale sur ce sujet. Il ne s'agit pas de dissocier l'enseignement et la recherche – avec le pilotage d'une mission transversale qui doit rester un pilotage de l'université. Il faut évidemment que l'on trouve les moyens d'organiser cela. Pour mémoire, nous avons déjà une mission transversale dont on ne parle pas souvent : le service universitaire de formation aux activités sportives (SUAPS), qui de fait est en SESS-STAPS.

Le calendrier : après quoi, avant quoi et dans quel contexte.

- Après quoi ?

Le débat que nous allons avoir aujourd'hui est un débat qui intervient après une longue période de travail dans l'IUFM ayant abouti à un vote le 18 octobre avec l'unanimité du conseil de l'IUFM sur un projet de composante. Ce projet de composante est un projet à moyen et à long terme, il engage l'IUFM comme les projets de composantes engagent toutes les composantes. En même temps, ce projet devra à un moment donné – je peux maintenant dire que ce sera pour vous parce que ce ne sera pas pour moi – être l'objet d'un débat dans le cadre du contrat 2015-2020 qui doit être débattu dès la rentrée 2012. L'année 2012-2013 doit être une année de réflexion, je ne fais pas le programme des successeurs mais c'est le calendrier qui m'impose de dire cela : dépôt au ministère en octobre 2013, cela veut dire que toute l'année 2012-2013 sera une année de débat sur l'avenir de notre université, son organisation en formation et recherche, sa place dans le PRES, son articulation avec l'autre université et avec les écoles mais aussi sur la façon dont les missions d'enseignement et de recherche s'imbriquent mieux encore parce que je crois qu'il y a encore des progrès à faire – l'éducation est un bon exemple – et dont les composantes évoluent entre elles et à l'intérieur. C'est un débat qui concernera toutes les composantes.

J'insiste sur ce point parce que j'ai rencontré tout le monde à ce sujet, je n'imaginais pas à la mi-octobre qu'il serait à ce point un sujet mais je m'en réjouis, je suis sincèrement très heureuse de découvrir combien la pédagogie est un sujet. Pour moi, c'est une véritable transformation de l'université : la pédagogie est aujourd'hui un sujet d'intérêt général, ce qui n'était absolument pas acquis en 2006 ou 2007. J'ai par exemple dirigé une Faculté des

Lettres qui n'avait pas du tout cette implication sur les sujets pédagogiques, je pense que nous assistons tout de même à une transformation de la question. Je pense qu'il y a vraiment une évolution en la matière.

Puisque la question m'a été posée et qu'il y a visiblement eu hier une information qui est sortie et que je vais devoir rectifier, je voudrais vous dire que l'IUFM a voté un projet de composante qui se place dans un objectif que nous avons discuté et que nous discutons, en particulier avec la Faculté de Sciences Sociales et de l'Education mais aussi avec le département « carrières sociales » de l'IUT. C'est un projet à faire ou à ne pas faire, ce sera votre problème dans le prochain contrat, un projet de rapprochement de plusieurs composantes en particulier la Faculté de Sciences Sociales et de l'Education avec l'IUFM, ce qui ne paraît pas totalement aberrant vu de l'extérieur. Cela dit, ce projet d'Ecole supérieure de l'Education sur lequel nous travaillons, y compris autour des problématiques de lien entre les questions de société et les questions d'éducation, de prévention et d'éducation, d'éducation et de formation, ce projet n'est pas celui sur lequel nous votons. J'ai vu hier qu'ayant été interviewée en octobre, au moment où l'IUFM avait voté son projet, une journaliste *d'EducPros* m'a attribué des propos – que je demanderai à rectifier – selon lesquels le conseil d'administration de l'université aurait déjà voté le projet d'école. C'est évidemment faux, je ne peux quand même pas annoncer ce qui n'a pas eu lieu... Il y a visiblement une journaliste *d'EducPros* qui confond une université et une composante, le présent, le futur, et le possible... Je ferai donc faire une rectification. Néanmoins, je confirme ce que certains collègues m'ont demandé, en particulier le SGEN, pourquoi le rapport entre cette extension et une réflexion sur une école n'était pas mieux souligné : bien sûr, il y a un rapport et réfléchir sur une extension des missions de l'IUFM peut conduire dans une deuxième étape à une réflexion sur l'articulation des deux composantes – je ne le conteste pas, certains s'étonnent qu'on ne le dise pas plus clairement – mais cette réflexion-là renvoie à une autre période, qui est celle du contrat. Vous aurez à mener cette réflexion avec en tout premier lieu, au même titre que l'IUFM, la Faculté de Sciences de l'Education qui pose d'autres problèmes, mais aussi la question du STAPS... Elle pose beaucoup de problèmes mais c'est normal, les problèmes sont faits pour être résolus et pour avancer.

Soyons clairs sur ce point : ce n'est pas qu'il n'y a pas de rapport entre le vote d'aujourd'hui et la réflexion future, mais il y a un temps pour tout et le temps sur lequel nous sommes aujourd'hui est un temps de décision sur une extension des missions de l'IUFM à l'innovation pédagogique et au TICE. Il vous appartiendra de décider si vous voulez aller plus loin ou si vous ne le voulez pas, sur la base de quelles recherches communes et sur la base de quel projet commun. Je ne serai pas là pour le voir.

- Avant quoi ?

Aujourd'hui, avant cette étape ultérieure qui aura lieu ou non mais ce qui devra par contre avoir lieu parce que nous l'avons programmé, c'est de même que pour le vote sur l'ENVA – vous vous rappelez peut-être que nous avons eu un vote de principe au mois de mai, nous

allons revenir en janvier devant vous avec un projet de convention de rattachement qui précisera les conditions dans lesquelles l'ENVA sera rattachée à l'université – nous allons simplement traiter du principe de cette extension des missions de l'IUFM, aussi modeste soit-elle. Vous aurez un deuxième CA avant l'été, afin que l'IUFM et l'université puissent s'organiser en conséquence, précédé d'un travail en CTP sur l'articulation en particulier entre *Mediatic* et l'IUFM ; avec toute la nécessité de préciser comment se passe la collaboration entre les composantes et l'IUFM – il est certain qu'on peut la renforcer – comment est pilotée cette mission transversale... Tout ceci est devant nous.

- Le contexte

Je vais passer la parole à Didier GEIGER mais j'insiste sur ce point parce que je m'engage : vous connaissez le contexte national des IUFM et de leur intégration, cela a été un contexte largement subi par les collègues de l'IUFM qui sont passés en quelques années d'un statut d'établissement public autonome à un statut de composante interne dans une université. Il y a ensuite eu immédiatement après l'effet de la réforme de la masterisation – sur laquelle nous ne reviendrons pas – qui les a amenés à passer dans notre université de 4500 à 1300 étudiants. C'est situation est évidemment extrêmement stressante pour les collègues, nous savons qu'elle a généré beaucoup de désarroi et de difficultés. Suzanne PONTIER, la DRH et moi-même avons vu les collègues, parfois un par un, pour essayer de répondre aux cas les plus difficiles. Beaucoup d'entre eux se sont retrouvés en sous-service, nous y avons répondu systématiquement et avons toujours trouvé des solutions avec la Direction de l'IUFM.

En même temps, nous avons très vite constaté des compétences très fortes à l'IUFM y compris en enseignants-chercheurs et en recherche : avec 55 enseignants-chercheurs à l'IFUM, ce n'est pas la composante qui en a le moins à l'université et je pense que ce n'est pas forcément perçu ; une recherche qui s'organise d'ailleurs de mieux en mieux et en collaboration avec d'autres composantes ; un investissement des collègues, dans des missions difficiles et dans un contexte difficile, qui est salué de tous. Didier GEIGER ne peut pas le dire donc je le dis, c'est mon regard de Présidente et à travers moi c'est aussi ce que me dit le recteur : une satisfaction extrême, il n'y a jamais eu de remontée vers la Direction de l'université du moindre problème d'accompagnement des stagiaires et des étudiants dans les collèges, les lycées et les écoles de l'ensemble de l'académie.

Nous ne sommes pas une académie banale, ce n'est pas banal d'aller accompagner des étudiants en stage plusieurs fois par année de master dans l'ensemble de trois départements de l'Île-de-France de l'académie la plus difficile. Il n'y a jamais eu de remontée à l'université d'une difficulté et d'un mécontentement, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de difficultés mais que l'IUFM, les collègues, les directeurs de site et les enseignants ont géré leurs difficultés, ont su répondre et ont su trouver des solutions. Je tiens à le dire parce que ce n'est pas le cas pour toutes les formations que nous délivrons, il peut parfois y avoir plus de difficultés que cela. C'est un point extrêmement important.

Je voudrais aussi dire que nous n'avons que des remontées positives des trois autres

universités, ce n'était pas non plus joué d'avance. Je compare au niveau national : si nous avons une très bonne relation avec Paris VIII, Paris XIII et Marne-la-Vallée qui ont toutes trois récemment renvoyé sans discuter la convention signée et la somme qu'ils nous devaient, c'est qu'ils sont satisfaits de l'intervention des collègues de l'IUFM sur les masters PE comme PLC alors que c'est la guerre entre les universités dans certaines académies : certains ont monté des cursus concurrents aux IUFM, je pense à Bordeaux par exemple mais aussi à la Bretagne, etc. Je le dis : je constate de l'extérieur une très grande satisfaction et aussi une volonté de la part des collègues de s'investir dans les universités avec souvent une faible reconnaissance, une reconnaissance de ceux qui le voient. Élisabeth ALIMI m'a donné le détail des interventions des collègues de l'IUFM sur le portefeuille d'expertises et de compétences, sur le PPP, y compris en Droit où il y a beaucoup de satisfaction même si ce n'est pas forcément la composante où l'on s'attendrait le plus à ce que les collègues de l'IUFM interviennent... L'intervention des collègues de l'IUFM auprès des doctorants donne aussi une très grande satisfaction formulée par le directeur de l'école doctorale, également une mobilisation de nos collègues sur l'innovation pédagogique en relation avec leur métier, je voudrais en particulier saluer l'effort qu'ils font pour l'enseignement à distance. De ce point de vue, ils prolongent d'ailleurs l'effort qu'ils faisaient déjà auparavant puisque notre IUFM a toujours été relativement innovant dans ce domaine. Aujourd'hui, il y a sur tous les sites des groupes en semi-présentiel, c'est-à-dire possibilité pour des étudiants déjà salariés qui ne peuvent pas suivre tous les cours d'être en semi-présentiel, et en ce moment le montage d'un enseignement complètement à distance pour un groupe de salariés, plus l'expérience de formation d'apprentissage.

C'est mon appréciation de Présidente : je considère que l'IUFM que nous avons intégré en 2007, je parle là des collègues de l'IUFM – tous personnels confondus – ont totalement joué la carte de leur intégration dans un contexte national extrêmement difficile. Je pense que peu mesurent comme moi la situation extraordinairement positive qui est la nôtre dans nos relations avec l'IUFM et dans les relations que nous avons de ce fait avec le rectorat et avec les autres universités. C'est probablement le meilleur cas dans l'ensemble de la France. Je le dis et je considère qu'aujourd'hui, avec par ailleurs une composante qui a aussi joué le jeu de l'abondement de l'université – je ne donnerai pas des chiffres mais je peux les donner si vous voulez... – probablement parce qu'elle a aussi senti une reconnaissance ; une composante qui a énormément abondé en emplois, en fonctionnement et en fonds de roulement l'ensemble de l'université. Suzanne PONTIER peut dire que la gestion dynamique des emplois n'aurait pas fonctionné sans l'IUFM.

Je le dis, chacun prendra ses responsabilités mais pour ma part je les prends : j'ai fait voter à l'unanimité l'intégration de l'IUFM en 2006, dès ma première année de mandat. Je ne me suis pas simplement engagée sur une intégration mais sur un projet, je l'ai dit dès le premier jour : j'ai toujours cru personnellement qu'il y avait un rapport entre la question de l'éducation et celle de la santé, que l'investissement d'une université sur les questions de l'éducation était pour moi quelque chose de parallèle à l'investissement d'une université sur

les questions de santé. J'ai toujours la même idée et je crois n'avoir jamais dévié de cette position. C'est aussi pour cela qu'aujourd'hui, même si je reconnais tout à fait par ailleurs que c'est à un autre conseil et plus tard qu'il revient de voter sur un projet beaucoup plus global, je trouve que renvoyer un message positif à l'IUFM, à sa Direction et aux collègues est quelque chose que je demande comme une sorte de suite du premier acte de 2006 et finalement de la confiance que j'ai toujours vue chez les collègues de l'IUFM à l'égard de l'université malgré tous les aléas de la période.

M. PICARD.- Pour poursuivre ce que vous venez de dire et pour essayer de situer ce qui va suivre dans un cadre beaucoup plus général, j'ai une double question.

Première question : est-ce que tous les IUFM de France étaient des établissements publics et ont été intégrés dans les universités ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui.

M. PICARD.- Seconde question : ce projet qui vient là – ce n'est pas un jugement de valeur – est-il concerté au niveau des IUFM ? Y a-t-il un certain nombre d'IUFM qui ont proposé ce projet ou bien est-ce un projet typique d'ici ?

Mme LA PRESIDENTE.- Ni l'un ni l'autre. D'abord, tout le monde n'est pas au même point d'avancement et surtout, tout le monde n'est pas dans la même situation. Ceux qui sont intégrés à l'université de Brest ou d'Artois ont à mon avis d'autres soucis... Il y a des situations extrêmement conflictuelles et extrêmement difficiles, certaines UFM ont été partagées en morceau : Poitiers a donné le site de La-Rochelle à La-Rochelle... Nous avons des situations très différentes.

Néanmoins, nous en discutons régulièrement entre présidents, en particulier le fait que les IUFM s'investissent plus, sous une forme ou sous une autre, dans cette mission qui deviendra de plus en plus importante : l'innovation pédagogique et les TICE. Oui, il y a une réflexion générale, cela prend des formes différentes. Je sais que c'est également le cas à Cergy Pontoise par exemple, l'université avec laquelle je discute le plus.

M. GEIGER.- Pour compléter cette réponse sur la deuxième partie de la question, selon que les IUFM ont été intégrés dans des universités pluridisciplinaires ou mono-disciplinaires, selon qu'ils ont été intégrés dans des universités pluridisciplinaires avec des composantes Sciences de l'Education ou non, la situation devient totalement différente dans chacune des académies.

Madame la Présidente, merci de m'avoir permis de présenter ce projet. Merci aussi pour ces propos introductifs. Merci aussi de l'adresse qui vient d'être faite : les collègues membres du conseil de l'IUFM se feront tout autant que moi les interprètes auprès de l'ensemble de la collectivité de l'IUFM de ces propos auxquels je pense que nous sommes tous extrêmement sensibles.

Je ne reviens pas sur les compétences historiques, il s'agissait des préparations au concours et de la formation des fonctionnaires stagiaires. Les évolutions des modalités de formation et

de recrutements font que cela a complètement évolué. J'insiste simplement sur le fait que nous étions engagés depuis de nombreuses années dans de la formation de formateurs : apprendre et apprendre à apprendre n'est pas tout à fait le même métier. La multiplicité des réformes – et nous en avons eu une majeure – je ne parle que depuis 2003, date à laquelle j'avais été nommé directeur de l'IUFM en tant qu'établissement public administratif : chaque année nous avons mis en œuvre une réforme de la formation des enseignants d'amplitude plus ou moins importante, ce qui a entraîné pour nous beaucoup d'ingénierie de formation. Depuis 2004, nous sommes également en charge de la certification et de la certification C2i niveau 2 « enseignants », même si cette certification a évolué au début de l'année 2010. Nous avons d'autres types de certification sur lequel l'IUFM était engagé. Ceci a été rappelé tout à l'heure : rattachement de l'IUFM au sein de l'UPEC au 1^{er} mars 2007 et mise en place de cette réforme de la formation des enseignants en 2009.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur la mise en œuvre du dispositif de masterisation, qui a été assez complexe. La Présidente rappelait les chiffres il y a quelques minutes : nous avons 4 600 étudiants et fonctionnaires stagiaires à l'intégration de l'IUFM au 1^{er} mars en 2007 et aujourd'hui, nous avons seulement 1 300 étudiants comme point d'inscription IUFM. Une grande partie de ces étudiants est inscrite au master préparant au concours de professeur des écoles. Je rappellerai que pour les formations du second degré – en particulier le second degré général – ces formations sont réparties sur les autres composantes de l'université : SESS-STAPS, UFR de Lettres et Sciences Humaines, UFR de Sciences et Technologies, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion... Elles sont également réparties sur les autres universités de l'académie, il y a aujourd'hui environ 2 000 étudiants inscrits dans les universités de l'académie qui préparent les divers concours des métiers de l'enseignement. Le site de Saint-Denis a conservé des formations qui sont particulièrement complexes à mettre en œuvre : les formations technologiques et professionnelles, avec 17 concours différents préparés au travers de cinq spécialités de master.

L'autre élément sur lequel il faut insister – c'est une particularité de l'académie de Créteil et la Présidente l'a dit également – nous avons continué à agir très fortement dans le domaine de la formation des professeurs des écoles stagiaires et des professeurs des lycées et collèges stagiaires avec un volume de formation qui reste important : 27 000 heures équivalent TD sont ainsi mises au service de la formation continue, que ce soit pour les personnels titulaires ou les stagiaires. L'IUFM contribue aussi, dans les composantes de l'UPEC, à la préparation des concours du second degré ; il contribue également à ces formations au profit des autres universités de l'académie – Paris-Est « Marne-la-Vallée », Paris VIII et Paris XIII – pour un peu plus de 9 000 heures mises à la disposition des composantes ou des autres universités dans le cadre de conventions.

Souhait aussi, de développer des implications dans le domaine de la recherche : 55 enseignants-chercheurs au sein de l'IUFM aujourd'hui, avec une volonté très claire de la part de l'IUFM d'augmenter ce potentiel d'enseignants-chercheurs en particulier pour ceux

impliqués dans des recherches autour de l'éducation, au sens le plus large. Je ne refais pas le détail, il a déjà été présenté et vous en trouverez d'autres références. Sur un certain nombre de domaines également indispensables autour des thématiques de l'enseignement et de la recherche en éducation mais des thématiques sur lesquelles notre université n'est traditionnellement pas impliquée, ce qui nécessite de passer des conventions avec des unités de recherche extérieures. Vous avez ici deux exemples mentionnés : CHART, l'unité de recherche dont le centre est à Paris VIII et à la Cité des sciences et de l'Industrie ; STEF, l'unité de recherche de l'École normale supérieure de Cachan qui s'intéresse à la médiation scientifique et technologique, qui n'est pas un domaine sur lequel notre université est actuellement présente.

Contribution aussi, ne serait-ce qu'à cause de nos relations avec le terrain, aux recherches et expertises de l'Observatoire universitaire de l'éducation et de la prévention qui a déjà été présenté au CEVU ou au conseil scientifique.

Aujourd'hui, ce qui a motivé l'IUFM dans l'ensemble de ces réflexions, c'est une attente forte des collègues de l'IUFM d'un nouvel horizon compte tenu des évolutions des modalités de formation et de recrutement des enseignants ; des compétences et un investissement – comme cela a déjà été dit – déjà marqués et qui sont reconnues par l'ensemble des partenaires. J'insiste également sur la nécessité de disposer pour l'université d'équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs investis dans les TICE : nous constatons une montée en puissance des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement dans l'université ; un investissement également dans tout ce qui concerne la réussite des étudiants, les divers projets qui ont été mis en place comme le Portefeuille d'Expériences et de Compétences qui était dans une phase expérimentale mais qui doit être généralisé à la rentrée prochaine, avec une adaptation à des publics variés, etc.

- Calendrier

La Présidente en a dit quelques mots. Des investissements depuis un peu plus d'un an : ceci a été lancé au niveau de l'université en novembre 2010 jusqu'à l'été 2011 ; une réflexion importante des collègues de l'IUFM sur les compétences et l'avenir qu'ils voyaient au sein de l'université ; rédaction de ce texte d'orientation et vote à l'unanimité d'un texte, mais un texte qui engage l'IUFM. Un texte d'orientation de composante ne peut engager que la composante qui l'a voté, je tiens à le redire. Un projet d'université ne peut pas être le projet de ses treize composantes juxtaposées : non, un projet d'université est quelque chose qui doit se discuter dans l'université, en se fondant bien entendu sur le souhait de chacune des composantes de l'université.

Les prochaines étapes, la Présidente y a fait référence : un vote de principe qui vous sera demandé aujourd'hui sur l'évolution et l'élargissement des missions de l'IUFM ; une réflexion collective – et j'insiste sur le mot « collective » – sur la mise en œuvre de ce dispositif ; passage en comité technique de proximité puis à nouveau vote en CA et début de mise en place. J'insiste sur l'élargissement des missions : nous en sommes à la définition d'un projet

qui est un projet scientifique et pédagogique. Pour le moment, nous n'en sommes pas à une évolution structurelle et je rappelle pour ceux qui ont des faiblesses sur leur connaissance du Code de l'éducation que les composantes de l'université sont définies dans le cadre d'arrêtés ou de décrets et ne peuvent évoluer qu'à condition qu'il y ait des débats préalables – y compris des discussions statutaires au niveau des conseils d'administration. Ceci se fait généralement dans le cadre d'un projet d'établissement et est acté contractuellement entre le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et l'université au moment de la signature du contrat. Pour le moment, nous en sommes donc à la définition d'un projet scientifique et pédagogique.

- Contenu du projet

Deux thèmes auxquels il a déjà été fait référence. D'une part, l'innovation pédagogique : faire mieux réussir des étudiants aux profils très variés ; tous ceux qui interviennent au niveau des licences savent que les néo-bacheliers ont des profils de plus en plus difficiles, dans une académie qui n'est probablement pas la plus simple de France et dans des départements ou des communes qui ne sont non plus les plus faciles. Donc Participer à la coordination de la réflexion, échanger des bonnes pratiques. Nous n'avons jamais dit que les bonnes pratiques étaient simplement à l'IUFM, je crois qu'elles sont dans toutes les composantes. Pour appartenir moi-même à l'UFR de Sciences et Technologies, j'ai pu voir aussi dans cette composante quelles étaient les bonnes pratiques. Appui à la mise en œuvre de l'action innovante, accompagnement d'équipes pédagogiques volontaires ; mise à disposition et collaboration avec toutes les composantes de l'université qui le souhaitent des compétences qui peuvent vous être reconnues.

Un volet sur les technologies de l'information et de la communication sur l'enseignement : parce que les outils de l'IUFM étaient différents, nous nous sommes très rapidement emparés de *Mediatice*, sur lequel il y a une coordination supplémentaire pour renforcer l'activité de *Mediatice* au profit de l'ensemble de l'université. *Mediatice*, c'est simplement huit personnes aujourd'hui ; probablement que la réponse à des étudiants en difficulté, la réponse à des situations où les étudiants souhaiteront de plus en plus préparer partiellement à distance leur diplôme et avoir un accompagnement pédagogique à distance va nécessiter de renforcer très fortement *Mediatice*.

Je ne reviens pas sur l'apport proposé par l'IUFM, sinon que ce n'est pas l'IUFM seul qui va être l'opérateur mais c'est avec vous et après délibération des conseils compétents. Mise en place de cellules : la première structuration qui a été proposée – j'insiste sur le fait qu'elle sera discutée collectivement – c'est la mise en place d'un comité que l'on pourrait appeler d'innovation pédagogique, qui n'existe pas en tant que tel aujourd'hui : s'appuyant à la fois sur chacune des composantes de l'université, s'appuyant sur le conseil des études et de la vie universitaire, s'appuyant sur la direction des études et de la vie universitaire, la DEVE si je n'écriche pas l'acronyme. Et puis un comité TICE qui existe aujourd'hui et qui est à développer, là encore en lien avec les composantes, le conseil des études et de la vie

universitaire, avec la DEVE et avec la direction des systèmes d'information de l'université autour de cet axe « développement et ingénierie pédagogique » des formations universitaires de l'IUFM.

Voilà ce projet, ceci restant bien entendu à valider : à la fois par le comité technique de proximité, dans la mesure où il aurait une implication sur la situation administrative ou le rattachement administratif d'un certain nombre de personnels, mais aussi à valider par le conseil d'administration de notre université, bien entendu. Il ne m'appartient pas de présenter le point qui doit faire l'objet d'un vote, c'est à la Présidente d'intervenir. Merci de votre patience.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Vous avez reçu la formule et vous l'avez à nouveau ici. Madame la Vice Présidente du conseil d'administration, je vous laisse la parole pour mener le débat.

Mme PONTIER.- Avant de mener le débat, je dois préciser que ce projet a fait l'objet de nombreux allers-retours. Dans un premier temps, la formule qui vous a été envoyée – j'en assume l'entière responsabilité – n'était pas la dernière mouture. Le vote sur lequel nous vous demandons de vous positionner ne porte pas sur la formule inscrite dans l'ordre du jour qui vous a été envoyé : c'est bien la formule qui est sur le power point et qui a par ailleurs été remise dans les pochettes, pour que vous ayez les idées claires sur ce que vous allez voter. Nous pouvons maintenant ouvrir le débat sur les questions.

Mme BOURILLON.- J'évoquerais tout d'abord le fait que je n'aime pas que l'on oppose l'aspect pédagogique et l'aspect scientifique d'autant qu'il me semble que depuis que je suis enseignante, un certain nombre d'années maintenant y compris dans cette maison, on a toujours veillé à associer – y compris dans l'ensemble de la Faculté des Lettres – la pédagogie à l'aspect scientifique et à un troisième point déjà évoqué tout à l'heure, le domaine de la valorisation c'est-à-dire de la mise en contact des connaissances scientifiques et d'un grand public qui peut donc voir à quel point nous travaillons bien. Je pense que ça n'est pas sur ce type de position qu'il faut envisager des coopérations futures avec l'IUFM.

Je pense qu'il est tout à fait normal et compréhensible et je pense que nous avons tous été conscients au moment du vote du rattachement de l'IUFM en 2007 qu'il y aurait à redéfinir les uns et les autres les différentes missions que nous avons en rapport avec ces trois points : la recherche, l'enseignement et la valorisation. Reste que la Faculté des Lettres elle-même fait et agit pour la formation des enseignants ; je pense qu'il est important de rappeler qu'elle a un rôle particulièrement important dans ce domaine, formation initiale sans doute mais aussi formation continue. Depuis quelques années, j'observe que nous n'avons plus ces missions de formation continue dans lesquelles nous étions tout à fait investis, en particulier dans le département d'Histoire que je connais mieux que les autres. Dans la dernière partie de la phrase : « les représentants de toutes les composantes », je pense qu'il y a une part tout à fait essentielle que la Faculté des Lettres, que je me permets de représenter aujourd'hui bien que je ne sois pas élue de la nouvelle équipe de la Faculté des Lettres

puisque je suis élue du CA mais pas du conseil de la Faculté des Lettres, je me permets tout de même de le rappeler.

J'ai une dernière remarque sur les points de suspensions à la fin de la phrase, je ne les comprends pas.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est ce qui sera rediscuté. Je vous rappelle qu'au départ nous nous étions arrêtés à « TICE » mais la doyenne de Lettres et la doyenne de Sciences nous ont demandé de préciser tout de suite qu'il y aurait une implication de toutes les composantes, de la DEVE et que les comités de pilotage qui réfléchiront en particulier sur quel sera le cahier des charges prioritaire pour l'année 2012-2013 associent bien tout le monde. Nous avons donc remis cette phrase et de toute façon, comme le disait Didier GEIGER, il y aura un deuxième débat au sein du CA sur le dispositif lui-même, c'est-à-dire qu'est-ce qui se fait à *Mediatice*, comment *Mediatice* est articulé à l'IUFM... Tout cela doit être discuté dans le détail, le problème est déjà de voter aujourd'hui sur l'extension des missions pour qu'il y ait ensuite un travail fait entre les composantes et particulièrement les plus concernées, la direction de l'université et l'IUFM pour proposer quelque chose au mois de mai et que nous ayons vraiment le temps de bien travailler sur le dispositif, y compris en CTP. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas à arrêter le dispositif et si nous avons mis des points de suspension, c'est parce que les étudiants nous ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas prévus et ils ont trouvé curieux que l'on ne mette que le vice-président du CEVU. C'est parce que cela n'a pas du tout vocation à être exhaustif, il faudra que la DEVE, les représentants de toutes les composantes et les élus étudiants du CEVU travaillent ensemble. Il est évident que ce serait paradoxal et tout de même assez drôle que nous n'associons pas du tout les représentants étudiants du CEVU en matière de questions d'innovation pédagogique. Nous ne sommes pas ici pour figer le dispositif, il doit être retravaillé en CTP puis en CA, c'est la raison pour laquelle je comparais cela au processus ENVA pour lequel nous avons eu un vote de principe et nous aurons un deuxième vote extrêmement précis en janvier.

Mme LA PRESIDENTE.- M. ISRAEL, doyen de la Faculté de Droit. Je m'autorise à dire votre titre parce que nos collègues de l'IUFM ne vous connaissent pas forcément.

M. ISRAEL.- Merci, c'est d'ailleurs en qualité de directeur de composante que je prends la parole, donc à titre purement consultatif. Je crois qu'il est nécessaire de rappeler un certain nombre des points qui ont fait l'objet de discussion préalable et pour tout dire, dont je ne suis pas sûr que la proposition ici soumise soit le reflet exact, sans quoi je n'aurais pas eu à reprendre la parole sur ce sujet.

Je salue d'abord le travail fait par l'IUFM et sans aucune réserve : comme Madame la Présidente le rappelait, nous avons mis en place à la Faculté de Droit un comité spécifique sur les PEC qui associe un certain nombre de formateurs et nous en sommes tout à fait ravis. Je ne vais donc pas soutenir une position d'opposition à ce type de pratique, bien au contraire. Je suis même tout à fait conscient que dans la situation actuelle, l'IUFM a besoin de renouveler sa mission, sa fonction et que dans ce contexte-là, les réflexions sur la pédagogie

ou sur les TICE ne paraissent pas forcément en dehors de cette mission.

Là où je voudrais apporter quelques éléments au débat et cela rejoint d'ailleurs tout à fait ce que disait le directeur de l'IUFM quant aux compétences respectives des différentes structures et notamment au fait qu'il ne peut pas s'agir de faire évoluer le projet d'établissement au travers d'un débat du conseil d'administration, c'est ainsi que je le comprends ; je partage tout à fait ce point de vue mais je dois quand même redire que les règles définissant les composantes sont dans la loi, dans les règlements et dans les statuts de l'université. Je trouve que la proposition qui est faite aujourd'hui, dans son aspect institutionnel, est non-aboutie, floue et prématurée. Nous devons bien en être conscients dans le cadre de la réflexion que nous avons déjà eue sur l'*IDEX*, qui a suscité beaucoup de difficultés du même type ; nous devons en être conscients dans le cadre de projet d'écoles qui arrivent comme des champignons sans qu'il n'y ait vraiment un débat préalable suffisant. Je pense que tous ces points qui contrarient certainement un certain nombre de projets ne sont pas pour autant des oppositions à ces projets mais la nécessité de respecter les compétences de chacun. Je l'ai toujours dit, cela a toujours été mon discours : on ne confond pas l'équipe de direction avec les directions de l'université, on ne confond pas l'université et ses composantes, on ne confond pas les services communs, les composantes et la Direction. Nous sommes là dans une période de préréflexion et là je suis tout à fait d'accord pour mener cette préréflexion sur le futur projet d'établissement.

Pourquoi anticiper au plan structurel ? Je pense que c'est tout à fait prématuré et en réalité je crois que la dernière phrase qui a fait l'objet d'une recomposition, qui est une phrase non-institutionnelle : on sent bien les idées mais quand on est dans une délibération statutaire, on est dans l'institutionnel. On ne peut donc pas être à la fois dedans et dehors, en disant « je fais cela comme ça », en disant que les projets correspondant seront définis par des comités : non, je crois que ce n'est pas du tout dans la mission du conseil d'administration de le dire ainsi. Qu'il y ait des comités qui soient créés pour faire des propositions, oui ; mais définir, non. Définir par des comités : non. Ce n'est pas à ce stade que l'on peut faire ce genre de choses, cela a une implication transversale. Je rappellerais l'article 13 des statuts : « *les services communs sont chargés d'organiser en collaboration et avec l'accord des composantes* » et non avec l'accord du conseil d'administration. Il n'est donc pas question qu'il y ait des représentants de toutes les composantes, il s'agit des directeurs des composantes qui sont là pour diriger leurs composantes, c'est aussi dans les statuts. C'est un pouvoir de direction, ce n'est pas un pouvoir subordonné ; c'est un pouvoir autonome de direction dans le respect des lignes qui sont fixées par le conseil et par l'équipe de direction.

Deuxième point : il n'est pas question de mettre sur le même plan le vice-président du CEVU, la DEVE, les représentants de toutes les composantes avec des points de suspension. En termes institutionnels, les points de suspensions manquent un peu de précision... Autant je pense qu'il faut assurer un engagement de l'université au soutien de l'évolution de l'IUFM, autant je pense qu'il n'est pas mûr aujourd'hui de proposer un cadre de définition et de détermination, mais simplement un cadre de proposition.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le doyen.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pour essayer de lever les inquiétudes liées à l'ambiguïté de ce texte et aux points de suspension, les élus du SNESUP avaient proposé de retirer la deuxième phrase. C'est une première proposition.

Les élus SNESUP du CA saluent le travail effectué par l'ensemble des collègues de l'IUFM, dans des conditions extrêmement difficiles depuis deux ans. Lors du dernier CA, je crois avoir parlé de « composante en souffrance » et M. GEIGER avait l'air de considérer que je connaissais mal la situation. Les élus du SNESUP réaffirment leur attachement à l'existence de l'IUFM et pensent qu'il est tout à fait prématuré d'envisager un cadre renouvelé, en particulier parce que nous n'en avons pas assez débattu dans la maison.

Deux modifications sont proposées :

« *Vote sur le principe d'une collaboration intercomposantes (et non sur le principe d'un cadre renouvelé) permettant à l'IUFM de continuer à assurer sa mission académique (je pense que c'est un oubli) de formation des enseignants des premier et second degrés et des doctorants tout en prenant en charge de nouvelles missions, notamment dans le champ de la pédagogie universitaire et des TICE et de soutenir le développement de la recherche en éducation » puisque ce volet qui nous a été présenté dans le document *PowerPoint* n'apparaît pas dans le texte.*

Nous proposons également la suppression de la deuxième phrase puisqu'elle est effectivement trop ambiguë : les objets n'ont pas été définis or nous ne pouvons voter sur des objets non-définis.

Mme FAURE.- En ce qui concerne le SGEN-CFDT, nous voterons « oui » pour ce vote de principe parce qu'il faut aussi entendre ce que souhaitent les personnels de l'IUFM. Nous comprenons également que cette évolution proposée leur permet aussi d'avoir des perspectives en attendant une éventuelle nouvelle réforme en 2012. Voilà notre position.

J'interviens maintenant en tant que personnel ATOSS : nous avons tout même alerté sur l'implication indispensable des personnels ATOS dans ce projet. Nous pensons que depuis le début, les enseignants ont progressivement trouvé des solutions et des compléments mais pour nous, les personnels ATOSS n'ont pas été assez impliqués dans le processus. De tous les sites de l'IUFM ressortent des inquiétudes : certains se posent des questions sur le sens de leur activité, c'est difficile de voir des sites vides pour eux. C'est très difficile pour ces personnels de ne plus voir d'étudiants, ce sont des choses qui les inquiètent énormément par rapport à leur avenir. Nous souhaitons justement que le CT aborde aussi ce problème-là avant le débat, en dehors de l'implication de la fonction transversale qui sera plus ou moins dédiée à l'IUFM avec *Mediatice* ; que l'on aborde plus clairement le problème des personnels et de leurs missions. Ils vont être un peu en mission transversale, comment cela se passe au niveau hiérarchique : de qui dépendent-ils ? Il faut que les choses soient beaucoup plus claires pour eux et je crois que le CT devra obligatoirement travailler sur ce dossier en amont.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est bien le but.

Mme FAURE.- Il ne faudra pas que le texte arrive finalisé au CT. Je pense qu'il y a vraiment un groupe de travail à mettre en place avec les personnels. Il y aura peut-être un travail à faire en amont avec les directions administratives concernées par ce projet.

Nous avons aussi dit – de manière caricaturale – qu'il ne fallait pas que ce projet soit un « IUFM bis », c'est pour cela qu'il nous a semblé important de resituer l'évolution de ce projet dans le cadre du contrat.

Mme CHEVALIER.- Lors de la présentation liminaire, Madame la Présidente a expliqué qu'une journaliste avait transformé ses propos. Il y a deux choses à travers cela : il y a un caractère stupéfiant, quelle que soit la transformation des propos, à ce qu'il y ait une annonce quatre jours avant que le CA ait délibéré...

Mme LA PRESIDENTE.-... Non, l'interview était en octobre.

Mme CHEVALIER.- Il y a un caractère totalement stupéfiant pour les élus de découvrir un certain nombre de choses dans la presse avant que l'on en ait délibéré dans les instances démocratiques. Ce qui est intéressant, c'est que ce court article éclaire d'un jour nouveau les zones d'ombre qui faisaient débat dans ce texte soumis au vote.

Les élus SNESUP sont évidemment pour une extension des missions des collègues de l'IUFM, ce n'est pas ce qui pose question. Je ne vais pas reprendre tout l'argumentaire excellent du doyen de la Faculté de Droit, ce qui pose question, c'est le principe d'un « cadre renouvelé ». Je tiens d'ailleurs à souligner que j'ai écouté votre propos liminaire et que vous n'avez jamais prononcé ces mots de « cadre renouvelé » pour présenter ce que vous allez proposer au vote or c'est ce que l'on nous demande de voter, c'est tout de même assez étonnant. Nous vous proposons de lever les zones d'ombre qu'il y a dans l'article et dans ce principe de cadre renouvelé en vous demandant instamment de bien vouloir remplacer un « cadre renouvelé » par « collaboration intercomposantes »

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, sous réserve que Didier GEIGER accepte... Je crois que les collègues de l'IUFM demandent le vote sur l'extension de leur mission, pour ce qui est des formules...

Mme CHEVALIER.- Dans votre présentation liminaire comme dans celle du directeur de l'IUFM, vous avez également beaucoup insisté sur la question de la recherche : alors que vous nous demandez de voter sur le principe d'une extension des missions, il est extrêmement dommage que la recherche disparaisse de ces extensions de mission alors que tout l'argumentaire repose là-dessus.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est une mission qu'ils ont déjà, ce n'est pas une extension. Ne faisons pas croire que les collègues ne font pas de recherche.

Mme CHEVALIER.- Non, je n'ai jamais fait croire ça.

M. PICARD.- Je voudrais rebondir sur la dernière intervention et celle de mon collègue de droit. Il y a quelque chose qui n'est pas clair dans l'exposé : l'évolution de la mission ou des

missions va-t-elle s'accompagner d'une réforme institutionnelle ? Autrement dit, le système va-t-il se borner à une collaboration intergouvernementale ou inter-UFR en comparaison avec l'Europe, c'est-à-dire que l'IUFM serait un prestataire de services à la demande des autres composantes, ou bien l'IUFM aura-t-il peu à peu vocation à s'occuper de toutes les questions de TICE, etc. ? L'IUFM ne va-t-il pas évoluer vers une sorte d'UFR transversale à compétences horizontales, qui serait complètement dérogoire par rapport aux autres UFR ? C'est la question institutionnelle sous-jacente, tout le monde se pose la question et je la pose peut-être de façon un peu plus nette de façon à avoir une réponse claire.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est pourquoi je comparais tout à l'heure avec le SUAPS, nous avons effectivement un autre cas de composante ayant un service commun en son sein : la Faculté de Sciences sociales et de l'Education – ce n'est d'ailleurs peut-être pas complètement un hasard – avec le SUAPS, le service universitaire de formation aux activités physiques et sportives qui est distinct du STAPS. Il y a les masters de STAPS et le service qui propose le sport aux personnels et aux étudiants...

Mme CHEVALIER.-... Qui ne propose pas de diplôme ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, la Faculté de SESS-STAPS a d'un côté des masters en STAPS avec un diplôme et de l'autre côté une fonction transversale qui consiste à proposer des activités sportives à tout le monde. On peut trouver que ce n'est pas bien, mais c'est ainsi et personne ne s'en est ému jusque-là mais je comprends la question et je ne l'évite pas. Je crois que c'est pourquoi Didier GEIGER a bien pris la précaution de préciser que la question qui est posée n'est sûrement pas pour nous – mais je ne m'engage pas sur le reste de l'université – celle d'une transformation d'une composante en service commun. Je pense que cette composante, avec une autre composante, a vraiment davantage à faire en termes d'articulation formation et recherche que de se transformer en service commun. Je pense qu'il y a des enjeux sur les questions d'éducation, en recherche comme en formation, qui sont d'un tout autre niveau que celui d'un service commun.

Ce que nous avons dit tout à l'heure – et c'est là-dessus qu'il y a eu une erreur de la journaliste – ce qui est écrit dans le projet de l'IUFM c'est la question, pour 2015 et donc dans le contrat, d'une réflexion sur un rapprochement des deux composantes, ce n'est pas un service commun. C'est une toute autre question, ce n'est pas celle d'un service commun : irez-vous ou non vers un rapprochement de la Faculté de Sciences de l'éducation et de l'IUFM ? C'est un débat à tenir au niveau de l'université, ce n'est pas le problème d'un service commun. C'est plutôt celui-ci qui me paraît vraiment un sujet et qui se pose à toutes les universités : Toulouse - Le Mirail est dans la même situation et tous ceux qui ont des Sciences de l'éducation et un IUFM se posent un jour cette question. Honnêtement, dès que l'intégration de l'IUFM s'est faite je me suis dit que la question se poserait forcément un jour ou l'autre, cela va de soi que la question se pose. C'est la vraie question : l'avenir des STAPS, l'organisation... Je pense que c'est la vraie question institutionnelle et c'est pourquoi j'insiste sur le fait que ce n'est pas une question à traiter aujourd'hui, c'est une question pour 2013-

2015.

M. PICARD.- Je ne pensais pas à un service commun, je pense que ce serait rabaisser l'IUFM de le transformer en service commun. Je pensais à l'IAE. Quelqu'un est venu nous faire un brillant exposé sur l'IAE il y a longtemps, il nous avait dit que l'IAE avait vocation à s'occuper de toutes les questions de gestion, à rassembler ses gestionnaires, etc. C'est par rapport à l'IAE que je raisonne, en me demandant si l'IUFM ne va pas devenir une sorte d'IAE, avec le monopole de la formation, des nouvelles techniques, etc.

Mme LA PRESIDENTE.- L'IAE, c'est autre chose.

M. PICARD.- La personne intervenue nous avait dit que l'IAE avait vocation à aspirer tout ce qui relevait de la gestion, etc.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur PICARD, qui vient de s'exprimer, est doyen de l'IPAG : l'Institut de préparation à l'administration. La parole est à Madame BOIVIN, doyenne de la Faculté des Sciences humaines.

Mme BOIVIN.- Florence BOURILLON l'a dit mais comme directrice de la Faculté des Lettres depuis deux ans et comme enseignant-chercheur à la Faculté des Lettres depuis 20 ans, je ne peux pas laisser dire la présidente que l'on ne fait pas de pédagogie à la Faculté des Lettres et qu'on ne pense pas à la pédagogie. Nous en avons toujours fait et nous en faisons de plus en plus. La présidente de la commission pédagogique, qui est membre élue du CA, a réuni cette commission six fois l'année dernière.

Je veux également revenir sur ce texte : on voit bien que c'est un texte de compromis, tout le monde l'a compris. De ce fait, il ne satisfait vraiment personne. Je comprends parfaitement toutes les interventions qui ont été faites pour demander le retrait de la seconde phrase mais comme nous sommes deux à avoir demandé cette phrase, je voudrais expliquer pourquoi elle est là. La présidente a clairement expliqué ce texte comme un engagement de l'université, dans sa continuité et par-delà les équipes qui se succèdent à sa tête, à continuer d'intégrer l'IUFM en lui confiant les missions qui lui manquent maintenant à cause de celles qui lui ont été pour le moment retirées. Sur ce fond-là, je crois que tout le monde est d'accord. Ce qui reste, c'est la forme et la question de gouvernance qu'elle soulève, sur laquelle je ne suis pas sûre que nous soyons tous d'accord. C'est une question qui n'a pas fini de se poser et Jean-Jacques ISRAEL l'a clairement posée : c'est l'émergence dans les PRES de super-composantes ou bien d'entités qui subsument les composantes et dont il reste à démontrer qu'elles auront la légitimité.

Je veux bien que l'on retire cette phrase mais je voudrais que l'université, encore une fois dans sa continuité et par-delà la succession des équipes à sa tête, s'engage à répondre à cette question de gouvernance et à la trancher de façon collégiale et démocratique. Ce n'est tout de même pas pour rien qu'il y a eu cela dans *EducPros*, c'est qu'il y a un problème que Joëlle FAURE a soulevé, que M. PICARD a soulevé également. Je voudrais vraiment que l'université s'engage à ce sujet comme elle s'engage vis-à-vis des collègues de l'IUFM à continuer de leur donner des missions qui correspondent à leurs compétences et à celles des

composantes, je voudrais bien que l'on s'engage sur ce processus et sur le débat démocratique qui doit lui précéder.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur Éric LEONEL, directeur du service commun...

M. LEONEL.... Directeur du service commun de l'éducation permanente et des partenariats avec les entreprises et service commun de formation continue apprentissage, validation des acquis de l'expérience.

Je voulais simplement apporter un témoignage par rapport à ce projet, à l'articulation et aux échanges qu'il peut y avoir entre le service commun et les composantes. En tant que Directeur de service commun, je voulais rappeler que le SCEPPE est évidemment au service des composantes. Je voulais donc saluer la qualité de travail apportée par l'IUFM dans le domaine de la formation par apprentissage et de la formation continue – Didier GEIGER a rappelé les 27 000 heures de formation continue – et au-delà également dans le domaine de la validation des acquis de l'expérience.

Ce témoignage pour dire que j'ai été amené ces dernières années temps à travailler avec Monsieur GEIGER mais aussi avec Monsieur PHELIPPEAU, directeur du site du premier degré de Seine-Saint-Denis, sur de nouveaux dispositifs liés à l'apprentissage dans les secteurs de l'IUFM pour les personnels de l'IUFM mais aussi sur de nouveaux dispositifs de validation des acquis de l'expérience transposés pour les personnels de l'IUFM suite à la masterisation. Le SCEPPE avait été sollicité par l'IUFM pour apporter sa compétence et son soutien de service commun et je trouvais donc peut-être intéressant de proposer que le SCEPPE figure également parmi les services en appui aux composantes, de manière à vous aider dans cette démarche.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur PALAU, directeur de l'équipe de recherche LARGOTEC qui s'intéresse aux politiques publiques et à la gouvernance. UFR AEI.

M. ISRAEL.- Et accessoirement membre du conseil d'administration...

M. PALAU.- Je souhaitais dire pourquoi j'étais favorable à ce vote de principe, puisque c'est ce qui nous est demandé. Pour trois raisons, je terminerai par un élément qui dépasse un peu cet aspect purement lié à l'IUFM. Je serai bref, car certaines raisons ont été évoquées.

Premièrement, j'entends bien le fait que l'IUFM a beaucoup souffert ces trois dernières années et a même été déstabilisé sur un plan plus institutionnel, cela concerne donc à la fois les individus et la composante en elle-même, qui a été fortement déstabilisée depuis au moins trois ans. Je pense donc que l'université a une sorte de devoir moral à accueillir avec bienveillance des projets qui émanent de cette composante.

La seconde raison est que si j'ai bien compris, c'est tout de même un projet porté par les enseignants de l'IUFM, ce qui est un élément important. Nous expliquerons ce qu'il en est exactement mais d'après ce que j'ai compris, c'est cela. Je crois que c'est important parce que nous n'avons pas à faire à une méthode purement descendante, avec des idées développées dans les hautes sphères, mais à un projet qui émane véritablement d'une

composante. Cela me paraît une bonne chose.

Troisième élément, on nous propose un vote de principe qui ouvre une démarche et qui ne la clôt pas : il y aura un second vote du CA au printemps 2012 qui pourra sanctionner, positivement ou négativement, la procédure qui aura été suivie ce qui me paraît offrir un certain nombre de garanties quant aux engagements pris sur la procédure.

Le quatrième point dépasse un peu ce qui nous est soumis au vote en ce moment, je rejoindrais là le doyen de la Faculté de Droit : c'est ici une question de principe donc cela ne me gêne pas, mais il est tout de même important de pouvoir resituer des projets d'évolution des composantes dans un ensemble plus global. J'avais déjà eu l'occasion de le dire à propos du projet présenté par l'IAE : même si nos relations sont parfois compliquées avec l'IAE – tout le monde le sait – j'étais néanmoins favorable à ce projet en signalant toutefois que l'université est un système et que si l'on touche à un élément de ce système, il faut veiller à ce que les autres éléments du système ne soient pas trop largement perturbés ou du moins qu'ils acceptent cette transformation. En même temps, on ne peut pas non plus tirer de cette idée-là le fait que l'on ne peut rien toucher et que le moindre projet déclenchera une guerre de tranchées sinon c'est le système entier de l'université qui meurt. On voit bien qu'il y a un équilibre que l'on a essayé de trouver entre le respect de toutes les composantes lorsque l'une d'elles veut évoluer, pour qu'elles ne soient trop perturbées et que ce soit même plus positif que cela, et en même temps le fait que les composantes doivent avoir le droit d'évoluer parce que sinon, personne ne fera plus rien dans cette université ce qui serait tout de même dommage à mon sens.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur ARDOIN, étudiant en Médecin membre du Ca et élu pour la fédération des associations de Créteil.

M. ARDOIN.- Comme tous les autres membres du CA, je voudrais saluer les efforts de l'IUFM qui a évidemment un peu souffert de l'intégration à l'UPEC et aux masters. Je vais me placer du côté des étudiants : quand on voit par exemple qu'il n'y a eu aucune liste présentée aux élections étudiantes de l'IUFM, deux fois de suite malgré un appel de la direction de l'IUFM, on se dit que l'intégration n'est pas finie. Les organisations étudiantes ont tenté de faire le maximum mais c'est encore assez difficile de toucher les étudiants de l'IUFM.

Sur le fond, nous sommes évidemment d'accord : pour nous, c'est une vraie chance pour la pédagogie de l'UPEC. En revanche, il reste tout à faire sur le système de gouvernance. C'est une notion de principe à laquelle nous abondons mais nous posons évidemment des questions sur la représentation étudiante, à la fois dans le système qui sera fait mais surtout dans la réflexion de ces systèmes de gouvernance à laquelle nous aimerions être associés. Dire que nous avons des sièges est bien joli mais définir les missions des étudiants dans ces comités d'innovation pédagogique et cette commission TICE sera vraiment très importante. Nous abonderons dans ce sens parce que cela a été voté au CA à l'unanimité de l'IUFM et que nous souhaitons respecter les souhaits de l'IUFM.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame SAYAC, maître de conférences en mathématiques appliquées

et membre du conseil scientifique qui est ici invitée en sa qualité de représentante du conseil de l'IUFM.

Mme SAYAC.- Merci de me donner la parole à ce titre. D'abord, je dois dire qu'il est extrêmement réconfortant d'entendre les propos des uns et des autres sur l'IUFM et le soutien que vous nous accordez. Je pense que c'est extrêmement important pour nous de l'entendre, nous nous chargerons de le redire autour de nous. Il est vrai que la situation des IUFM est différente suivant les académies. A l'IUFM de Créteil, l'intégration s'est fait dans des conditions que l'on peut qualifier de bonnes, même si tout n'a pas été facile... En tout cas, la situation actuelle de l'IUFM intégré à l'université est un point positif au regard des autres situations. Comme vous l'avez dit, la situation de l'IUFM après la masterisation est aussi difficile, je dis cela pour dire qu'entre les intégrations d'université et la réforme de la masterisation, nous sommes dans une situation d'extrême fragilité. La fragilité n'est pas spécialement autour de notre structure, quand bien même la structure « IUFM » est fortement attaquée de toute part, mais il est vrai qu'il y a une vraie souffrance au niveau du métier et c'est important qu'elle soit reconnue. Dans ce cadre-là, l'évolution de l'IUFM et l'apport de perspectives nouvelles est extrêmement important pour nous : nous avons besoin à tous les niveaux de nous inscrire dans un avenir nous permettant de penser nos missions et de penser l'exercice de notre métier, que ce soit au niveau de la formation ou au niveau de la recherche, dans des conditions qui nous paraissent plus réjouissantes que celles d'aujourd'hui.

Ce projet a été proposé par la direction de la composante et de l'université, mais nous nous en sommes emparés, il faut dire les choses comme elles sont. De nombreux collègues – dont Sophie CANAC à côté de moi – ont participé à l'élaboration du projet, notre projet à nous. Ce qui est proposé au vote correspond au projet mais n'est pas le projet puisqu'il est dans notre droit de travailler sur notre projet en interne, en tant que composante. Il faut dire que c'est pour nous un investissement et une promesse d'avenir. C'est aussi s'inscrire dans une certaine dynamique. Il est vrai que la question du « pourquoi aujourd'hui » peut se poser et nous pouvons l'entendre : il y a des élections à venir à tous les niveaux et on pourrait se dire qu'il faut attendre mais il n'empêche que nous sommes déjà dans cette dynamique de projet. Le principe qui nous est soumis aujourd'hui est important pour nous et nous continuerions à travailler dans ce sens quand bien même il ne serait pas voté.

Il y a des inquiétudes qu'il faut entendre par rapport à la formulation des choses. De ce que j'ai entendu, il me semble que nous sommes tous d'accord sur les objectifs qu'il y a derrière ce vote. Après, je pense que l'évolution structurelle qui attend l'IUFM comme les autres composantes – c'est vrai que nous ne savons pas trop où nous allons avec le PRES et qu'il nous faudra exercer notre vigilance – dépendra beaucoup des prochaines élections nationales. De ce point de vue là, je préfère m'inscrire dans quelque chose qui est en construction et qu'ensuite, par rapport à ce qui nous sera proposé, je pense que l'IUFM est aujourd'hui défini en tant que structure dans un cadre bien précis mais il me semble que le

vote qui vous est soumis aujourd'hui ne remet pas en cause ce statut-là. Je crois donc qu'il faut lever les inquiétudes, peut-être en essayant de changer la formulation car il est vrai que la notion de « cadre renouvelé » peut paraître inquiétante.

Par rapport à la recherche, j'entends que les élus du SNESUP – dont je fais partie – encouragent et souhaitent qu'une orientation de recherche soit mise en évidence dans ce vote de principe. Très sincèrement, la recherche est au cœur de notre projet, qui est celui que nous avons voté à l'unanimité à l'IUFM. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est un principe permettant de travailler entre les différentes composantes. Nous souhaitons porter la recherche en éducation et je pense qu'il faut aussi nous faire confiance et nous voir comme une composante à part entière. Je ne suis pas sûr qu'il faille ajouter les questions de recherche dans ce texte puisqu'il y a déjà de la recherche au sein de l'IUFM et que dans le cadre du projet on lui laisse une plus grande place et on cherche justement à la poser de manière plus importante. Je crois que c'est à la fois vital pour nous et essentiel si l'on regarde l'avenir. Sur la question de la recherche, je ne suis pas sûre qu'il faille ajouter quelque chose mais sur la question du « cadre renouvelé »...

Mme LA PRESIDENTE.- Madame MAROUBY, maître de conférences en Psychologie et membre de l'équipe CHART à l'IUFM, qui a largement participé aux travaux. Vous étiez surtout présidente de la commission des études et de la vie scientifique de l'IUFM.

Mme MAROUBY.- C'est à ce titre que je voudrais apporter un témoignage. Il a été dit à plusieurs reprises le désarroi dans lequel étaient les enseignants de l'IUFM dans cette période extrêmement difficile de trois ans que nous venons de passer. Lorsqu'il y a eu un projet de réflexion sur ce que pouvait devenir l'IUFM dans des missions élargies, les enseignants se sont majoritairement réunis et ont décidé de travailler. Il faut vous représenter l'IUFM dans les trois départements de l'académie avec des réunions organisées à quatre ou cinq reprises dans chaque site de l'IUFM, avec un mémorandum d'une centaine de pages qui en est issu. Cela a été conduit entre novembre 2010 et juin 2011 et cela témoigne d'une mobilisation intense des enseignants, du fait de leur inquiétude puis de l'envie de participer à un projet qui commençait à devenir extrêmement intéressant et passionnant parce qu'ils pouvaient se projeter dans l'avenir. Lorsque nous avons à nouveau réuni les représentants de ces différents départements, les représentants des enseignants, etc., entre septembre et octobre, ce texte a ensuite été rendu plus concis de manière à montrer quelles étaient les voies dans lesquelles les enseignants de l'IUFM avaient envie de se projeter dans l'avenir. Cela s'est fait dans la confiance et dans l'idée d'une collaboration avec les autres composantes de l'université : pas du tout comme une composante qui capterait, se fermerait ou au contraire serait simplement une plate-forme mise à la disposition de l'ensemble de l'université mais réellement comme une composante qui pourrait continuer à réfléchir et à travailler avec l'ensemble des autres composantes des universités.

Après un vote à l'unanimité au conseil de l'IUFM, ce qui ne s'était jamais produit auparavant et qui montre bien cette envie de savoir vers quoi l'IUFM peut aller, je crois qu'ils vous font

confiance aujourd'hui pour voter le principe de cette possibilité d'évolution et continuer la réflexion. Dans la tête de ceux qui ont proposé ce texte, il est sûr que ce n'est pas fini et qu'il y a encore beaucoup d'éléments à discuter, en particulier tout ce qui est de l'ordre de la structure pour laquelle nous n'avons pas plus d'idée précise que vous à l'heure actuelle. Nous attendons donc de la collaboration de l'ensemble des composantes de proposer un cadre de travail.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DUSSABLE, personnalité extérieure du conseil et représentant de la CFDT.

M. DUSSABLE.- C'est une démarche qui est engagée, il est aujourd'hui proposé de faire une étape et d'engager la suite. Ce n'est évidemment pas un projet « ficelé », c'est un projet qui se construit pas à pas et il me semble que cela va dans le bon sens. On ne peut pas préempter aujourd'hui d'un principe et de ne pas acter comment va se préparer la suite, il faut aussi qu'il y ait une démarche qui soit proposée et engagée. Même s'il y a des préventions sur cette démarche, il faut bien avancer.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur ARGOUD, doyen de la Faculté SESS-STAPS.

M. ARGOUD.- Vous avez cité à plusieurs reprises l'UFR SESS-STAPS puisqu'il y a un lien presque naturel avec l'IUFM. Par rapport à ce texte, le caractère de compromis soulevé par ma collègue doyenne de Lettres fait que forcément, nous pouvons toujours en discuter... Il y a sans doute des insatisfactions qui peuvent en ressortir. En revanche, je voudrais saluer le fait de la question des évolutions structurelles n'ait pas été mentionnée à l'intérieur parce que je pense que cela aurait brouillé les cartes et aurait suscité encore plus de remarques et de méfiance. Je pense que c'est une prudence et une sage décision que de ne pas avoir tout mélangé dans ce texte. L'interview *d'EducPros*, même si elle est erronée ou fallacieuse, montre que ce risque de confusion peut très vite survenir.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame LABORDE-MILAA, élue SNESUP au CA et membre de l'équipe de direction de l'UFR de Lettres.

Mme LABORDE-MILAA.- Premièrement, je voudrais souligner deux analogies qui ont été données pour éclairer la question de la future structure éventuelle de l'IUFM : d'une part avec l'ENVA sur le processus de rattachement de l'ENVA et d'autre part avec le SUAPS. Il me semble que ces deux analogies réunies ne font qu'opacifier la question et que nous n'avons pas intérêt à faire appel à la question de l'ENVA et du SUAPS parce qu'il me semble que l'on a affaire à deux structures différentes, notamment sur le plan juridique, par rapport à l'IUFM. Ces analogies ne font que montrer que l'on est bien dans la définition problématique d'une nouvelle structure liée à un futur projet d'établissement, tout cela replacé dans le contexte national dont nous ne savons encore rien pour l'instant.

En ce qui concerne le texte qui va être soumis au vote, pour la question de la recherche : nous pourrions placer la recherche avec cette formulation : « *continuer à affirmer sa mission académique de formation des enseignants du premier et du second degré des doctorants et sa mission de recherche en éducation* ». Je propose de le mettre là – peut-être avec une autre

formulation – puisqu'il ne s'agit pas d'une nouvelle mission de l'IUFM, tout le monde en est d'accord.

M. ISRAEL.- Ce n'est pas une nouvelle intervention à proprement parler, c'est plutôt un moyen de « faire avancer », pour reprendre le terme très juste, puisque nous sommes tous d'accord pour faire avancer les choses. Le texte a déjà évolué, il est apparemment proposé de supprimer la deuxième phrase.

Mme LA PRESIDENTE.-... Je propose que l'on en discute.

M. ISRAEL.- Mais si l'on doit en rediscuter, je pense qu'il est assez simple de modifier le texte à la lumière de ce qui a été dit : « *les projets d'action correspondant à ces nouvelles missions seront proposés (et non pas définis) par les comités (je ne sais pas s'il faut mettre « innovation pédagogique » et « TICE ») réunissant le vice-président et les représentants du CEVU et les directeurs de composantes ».* Tout simplement.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DUBOIS-RANDE, doyen de la Faculté de Médecine.

M. DUBOIS-RANDE.- Je voulais simplement intervenir sur l'idée générale d'évolution de l'IUFM, dans un contexte difficile, en voulant tout de même signaler de la part de l'UFR de Médecine la possibilité de réaliser un projet important à Torcy grâce à l'IUFM, à savoir l'ouverture d'une antenne de médecine. Bien sûr, le projet y était mais nous avons vraiment été très bien accueillis, de façon très positive. C'est un message que j'ai aussi entendu, c'est « donnant donnant » : nous allons occuper des locaux et même si j'entends bien que nous ne sommes pas totalement des « envahisseurs », on peut comprendre que cela crée de l'anxiété. En tout cas, je voulais remercier l'IUFM de son soutien à ce projet, dans le cadre de l'université et en direction d'une composante qu'est la médecine.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur CEGIELSKI, professeur à l'IUT de Sénart – en particulier à Fontainebleau – et membre élu du CA.

M. CEGIELSKI.- Si l'on ajoute quelque chose sur la recherche, je crois qu'il ne faut surtout pas restreindre à la recherche en éducation : les enseignants-chercheurs de l'IUFM sont comme les autres, je le sais d'autant plus qu'à mon arrivée à l'IUT il y a quelques années – sans que l'on sache pourquoi – on considérait que nous n'avions droit qu'à de la recherche « développement » avec les entreprises locales. Je me suis battu pendant dix et c'est désormais acté, personnellement je fais par exemple de la recherche fondamentale et je ne suis pas le seul à l'IUT. Nous faisons de la bonne recherche, comme tous nos collègues, nous avons le droit de faire de la recherche dans l'éducation à l'IUFM mais nous avons également le droit de faire de la recherche dans d'autres domaines. Je ne vois donc pas pourquoi on devrait le restreindre pour une UFR.

Mme CHEVALIER.- J'ai compris que la recherche était importante dans le débat et j'ai une suggestion : « *assumer sa mission académique de formation (y compris par la recherche) des enseignants* ». L'ajout des parenthèses permet de ne pas préciser que ce n'est qu'en éducation.

Mme BOIVIN.- Je souhaite demander avant le vote le maintien de la seconde phrase rectifiée : il s'agit d'un texte de compromis, la doyenne des Sciences et moi-même avons insisté pour que cette phrase figure lors du comité de pilotage. Le texte sur lesquels nous avons abouti peut ne pas être satisfaisant mais encore une fois, un compromis n'est jamais satisfaisant. Personnellement, je plaiderai donc pour que le texte tel que proposé par Jean-Jacques ISRAEL soit soumis au vote du CA. Pour le moment, la fin n'est pas exacte.

Mme LA PRESIDENTE.- La DEVE est importante.

M. ISRAEL.- Bien sûr, ce n'est pas la question : personne ne discute l'importance de la DEVE, ni les personnes qui animent cette direction. Simplement, il s'agit d'un texte d'orientation, de propositions, qui concerne les missions des composantes. Il n'est pas possible de mentionner la DEVE dans ce texte ; il est évident qu'elle doit y participer mais pas dans le contexte direct de la définition.

Mme LA PRESIDENTE.- Attention, c'est « *proposés* ». Cela veut dire que c'est le CEVU... Quand les collègues doyens ont demandé que ce qui était dans le *slide* précédent soit déjà dit là, même s'il faudra retravailler sur ces dispositifs, personne n'avait imaginé que l'on voulait évincer le CEVU et éventuellement le CA, si le CA souhaite en rediscuter. Sur le plan politique, ce n'est effectivement pas la DEVE. En revanche, le personnel de *Mediatice* dépend de la DEVE et on rejoint ici la question du CT : les personnels administratifs de *Mediatice* sont dans la DEVE, la DEVE est donc très logiquement partie prenante.

M. ISRAEL.- Je voulais dissocier « innovation pédagogique » et « TICE » à cause de cela, mais ce n'est peut-être pas indispensable car cela alourdit les choses. En revanche, les directeurs de composantes détermineront s'ils veulent se faire représenter et la mention « *les directeurs de composantes* » comprend notamment le directeur de l'IUFM.

Mme LA PRESIDENTE.- « *Les projets et actions correspondant à ces nouvelles missions seront proposés (sous-entendu au conseil qui vote, nous sommes bien d'accord) par les comités « innovation pédagogique » et « TICE » réunissant le vice-président du CEVU, des élus du CEVU (c'est à voir plus tard : qui, comment, quoi ?)».*

J'ai ensuite indiqué « *les représentants* » mais nous pouvons mettre « *les directeurs de composantes ou leurs représentants* » et vous verrez bien plus tard.

Mme FAURE.- Ne pourrait-on pas mettre « *cadre* » à la place de « *collaboration* » ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, le cadre fait peur. Je crois que nous avons vu pourquoi cela inquiète les collègues. Je comprends les inquiétudes, nous ne discutons pas du statut mais de l'extension des missions. Je crois par ailleurs que c'est un élément très positif que l'on arrive à cela et à parler sur ce sujet. Cette extension des missions de l'IUFM passe par ailleurs par une collaboration renforcée entre composantes : honnêtement, je trouve que c'est un point extrêmement positif. Je ne m'accroche pas à ma formule : si le mot « *cadre* » fait institution et fait peur alors que de toute façon l'évolution générale – et en particulier l'évolution des composantes entre elles, leur extension, leur rapprochement, le rapprochement avec d'autres – est un autre sujet, nous sommes d'accord. Je rejoins ce qu'a

dit la doyenne de Lettres : c'est le sujet de la préparation du prochain contrat.

Comme l'a dit Yves PALAU, il ne faut pas que tout le monde bloque tout le monde, sans quoi il n'y aura pas d'évolution possible pour cette université et ce serait une catastrophe. En même temps, il faut que les évolutions se disent ensembles.

M. PICARD.- Il faut supprimer les points de suspension.

Mme PONTIER.- S'il n'y a plus d'interventions, nous pouvons maintenant passer au vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous votez sur le texte qui est affiché au tableau :

Vote sur le principe d'une collaboration renforcée entre composantes permettant à l'IUFM de continuer à assumer sa mission académique de formation, y compris par la recherche, des enseignants des premier et second degrés et des doctorants, tout en prenant en charge de nouvelles missions, notamment dans le champ de la pédagogie universitaire et des TICE. Les projets et actions correspondant à ces nouvelles missions seront proposés par les comités « innovation pédagogique » et « TICE » réunissant le vice-président du CEVU, des élus du CEVU et les directeurs de composantes.

Monsieur BEDOUET, pouvez-vous nous donner les procurations ?

M. BEDOUET.- Madame la Présidente, vous bénéficiez de deux procurations : celle de Monsieur LAFOND et celle de Madame RICHARD. Monsieur CEGIELSKI, vous bénéficiez également de deux procurations : celle de Monsieur WOLKENSTEIN et celle de Madame MILLOT. Monsieur CEGIELSKI, vous bénéficiez de la procuration de Monsieur MIALOT. Madame CHEVALIER, vous bénéficiez de la procuration de Monsieur SERNE. Madame CADENAT, vous bénéficiez de la procuration de Monsieur ROUSSEL. Monsieur CEGIELSKI, vous bénéficiez de la procuration de Madame PIERRE. Monsieur DUSSABLE, vous bénéficiez de la procuration de Monsieur GUARINO.

Mme LA PRESIDENTE.- Je sou mets à votre vote la formule que vous avez devant les yeux.

Il est procédé au vote :

Adoption à l'unanimité.

(Applaudissements)

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pour clore le sujet, vous allez faire un démenti à la journaliste ?

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons demander un correctif.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pourriez-vous également souligner qu'il y a 27 000 heures de formation continue ? Le fait qu'il apparaisse que les étudiants sont passés de 4 000 à 1 300 est très dévalorisant pour l'IUFM et comme vous l'avez dit à chaque fois il y a derrière 27 000 heures de formation continue. Une formulation qui ne laisse pas croire que l'IUFM ne travaille plus.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons prendre contact avec *EducPros*. C'est le problème des journalistes : moi qui suis en communication, j'ai l'habitude. Quand on leur demande à relire – ce qui eut été plus simple – ils refusent et disent qu'ils ne sont pas là pour faire de la

communication institutionnelle, ce qui peut cependant se comprendre. Je vais m'y employer cet après-midi.

Merci pour ce débat, cela a été une affaire houleuse que nous n'avions pas imaginée mais au bout du compte, je le dis aux collègues et à cette assemblée, je crois que c'est très positif sur le fond. Merci à tous parce que je crois que nous avons bien avancé aujourd'hui.

II - RECHERCHE

2.1 - Prime d'excellence scientifique

Mme PONTIER.- Vous avez les documents, nous allons avoir deux votes sur ce sujet. Le premier vote porte sur la PES, c'est-à-dire la prime d'excellence scientifique pour l'année 2012. Nous allons d'abord nous projeter dans l'avenir.

2.1.1 - Autorisation par le conseil d'administration du recours à l'instance nationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour la campagne 2012

Mme PONTIER.- L'année dernière, lorsque nous vous avons présenté la prime d'excellence scientifique, nous vous avons dit que c'était la dernière année que nous recourions à une instance nationale puisque cette instance nationale devait disparaître. Il se trouve que cette instance nationale ne disparaît pas, le conseil scientifique en a débattu et a donc souhaité recourir pour une année encore – normalement– à l'instance nationale qui se tiendra encore en 2012.

Nous soumettons donc au vote du CA le choix du recours à l'évaluation par l'instance nationale pour la campagne 2012, sachant qu'il y a eu un avis favorable du CS. L'idée de recourir à la campagne nationale consiste d'abord à éviter un énorme travail d'organisation en interne de notre propre évaluation des dossiers pour la PES. Il y a un travail qui se fait sur l'ensemble de l'Île-de-France pour voir si nous pouvons créer un *pool* d'évaluateurs. Il y a donc toute une réflexion qui est menée et qui n'est pas encore complètement aboutie. Le recours à l'instance nationale permet de perdurer dans le système actuel qui a ses limites, comme tous les systèmes, mais qui a l'avantage de nous faciliter le travail sans qu'il y ait des choses extrêmement aberrantes dans les attributions des PES.

Si vous n'avez pas de question ou de remarque, nous pouvons passer au vote sachant qu'il y a peut-être des évolutions dans les procurations.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des procurations supplémentaires ?

M. BEDOUET.- Monsieur DUSSABLE bénéficie également de la procuration de Madame FAURE.

Il est procédé au vote :

Adoption à l'unanimité.

2.1.2 - Vote des critères d'attribution pour la campagne 2011

Mme PONTIER.- Ce deuxième vote se fait a posteriori, les choses se sont passées dans ce

sens. Nous devons envoyer au ministère un vote du CA sur les critères d'attribution de la campagne 2011. La campagne 2011 a eu lieu, nous vous avons indiqué dans les documents les résultats de la campagne de l'instance nationale.

Nous avons 76 dossiers de demande de PES et vous voyez que neuf ont été classés A, c'est-à-dire avec une appréciation extrêmement positive sur les cinq critères d'évaluation de la qualité ; nous en avons 18 classés B et le reste est classé C. La recommandation de l'instance nationale est : attribution automatique aux collègues classés A et attribution conseillée aux collègues classés B. Evidemment, depuis que nous passons par l'instance nationale nous avons eu comme principe à l'UPEC de ne pas donner de PES aux collègues classés C sauf éventuellement après recours et analyse du cas de recours. Pour les IUF que vous voyez dans la ligne du dessous, l'attribution de la PES est automatique aux IUF du niveau A, cela fait partie du contrat IUF.

Que s'est-il passé sur la proposition nationale ? Vous voyez que le CS – puisqu'il s'agit bien du CS dans ce cas-là – a repris les 9 classés A et a attribué une note B à un collègue initialement classé en C parce qu'il y avait visiblement une erreur forte sur ce classement.

Mme BOURILLON.- Ce collègue avait des A et des B.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, la personne avec une note C malgré plusieurs A, c'était apparemment un cas assez scandaleux.

Mme PONTIER.- Il y a cinq critères et ce collègue avait énormément de A et de B mais était cependant classé en C...

Mme LA PRESIDENTE.- Ce sont les effets de discipline, cela a été dit en CS : il y a un effet de discipline et de stock dans la discipline... Quand nous comparons, puisque nous sommes pluridisciplinaires, nous sommes parfois un peu stupéfaits. Chaque année, nous réparons entre une et trois injustices flagrantes. Je pense que les doyens en ont tous vu les années précédentes, c'est ce qui a été fait cette année pour une personne. Ce n'est vraiment pas scandaleux parce que j'ai mis en garde le CS les années précédentes quant au fait que l'on recourait d'un côté à l'instance nationale – ce que certaines universités ont abandonné – et que de l'autre on corrigeait. Quand on corrige beaucoup l'instance nationale, ce n'est plus la peine d'y recourir mais pour un cas, cela ne me scandalise absolument pas. Sur le nombre total, je trouve cela tout à fait raisonnable.

Mme PONTIER.- C'est le choix qui a été fait par le CS et qui est répertorié ici dans le document sur lequel nous allons vous demander de voter, qui s'intitule « *critères d'attribution de la campagne 2011* ». Il y avait eu un choix du recours à l'évaluation par l'instance nationale pour la campagne 2011, nous l'avions voté lors du CA de février 2011, avec une proposition de critères d'attribution : « *les taux annuels de la prime d'excellence scientifique seront attribués, comme l'année passée, en fonction des évaluations nationales* » puisque nous avions autrefois des niveaux de PES liés au grade, « A » voulant dire « rang A » et « B » voulant dire « rang B ». Maintenant, « A » et « B » n'ont plus ce sens, c'est la note de l'instance nationale de qualité scientifique.

« Seront attributaires :

- Les dossiers qui ont obtenu une note globale de A
- Les dossiers qui ont obtenu une note globale de C

Les dossiers qui ont obtenu une note globale C seront examinés par la commission d'évaluation de l'établissement qui pourra, compte tenu de la non-concordance de certaines notes globales avec les notes intermédiaires, remonter certains dossiers en B (notamment les dossiers notés globalement C mais comportant deux notes partielles A et un B). »

C'est en réalité ce qui s'est passé, mais nous devons le valider par un vote du CA.

Mme CHEVALIER.- Nous sommes bien d'accord sur le fait que les deux pages sont indépendantes. Nous allons discuter de l'autre après ?

Mme PONTIER.- Oui.

Mme CHEVALIER.- Il faut rappeler qu'il y a tout de même des choses un peu étranges, notamment le fait que la note donne le montant.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est un principe que nous avons déjà adopté.

Mme CHEVALIER.- Je sais, cela nous pose problème si les deux sont liés. Si l'on dissocie les deux, cela nous pose moins de problème.

Mme PONTIER.- Mais nous ne votons pas sur ce document, c'est une indication.

Mme CHEVALIER.- On vote sur le coût unitaire, etc.

Mme PONTIER.- Non, pas du tout.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous votons sur le nombre de A, le nombre de B et le fait que le CS a rattrapé un C en B.

M. CEGIELSKI.- Je vote sur le critère d'attribution de la campagne 2011 mais cette année, quand tu donnes le détail en particulier, il y a très peu de C qui sont passés en B or je me souviens qu'il y en avait beaucoup plus la première année, environ une vingtaine.

Mme LA PRESIDENTE.- Non. Il n'y en avait pas plus que quatre ou cinq. Heureusement, sans quoi cela aurait été une catastrophe...

M. CEGIELSKI.- Financièrement, il y avait possibilité d'en avoir une vingtaine de plus, j'en suis presque sûr.

Mme PONTIER.- De toute façon, il y a eu quatre recours l'année dernière. Il n'y avait pas une vingtaine de personnes.

M. CEGIELSKI.- C'était une introduction à mon propos, c'est-à-dire qu'il restait financièrement des possibilités or je rappelle avoir proposé il y a deux ou trois ans que de la même façon qu'il y a des heures supplémentaires pour l'enseignement, il y ait une incitation à la recherche par une prime à l'article supplémentaire par rapport à ce qui est demandé par l'AERES. Je rappelle également que nos collègues détachés du secondaire ne peuvent pas profiter de la PES alors que nous en avons un certain nombre qui sont « publiant » : il serait donc bien de discuter de ce principe, qui ne sera peut-être pas voté, mais en tout cas de cette

possibilité de principe.

Mme PONTIER.- C'est quelque chose qui rode dans les têtes du conseil scientifique et dans les nôtres puisque dans certaines composantes – et en particulier les IUT mais pas seulement – par exemple celles soumises à la concurrence des écoles de commerce comme les collègues d'AEI ou d'IAE, il y a effectivement une interrogation quant à la manière de les retenir par la recherche. C'est donc une réflexion qui fera certainement l'objet de travail pour les nouvelles équipes : c'est quelque chose que nous avons en tête mais que nous n'avons pas pu conduire. C'est donc une bonne chose que cela apparaisse au procès-verbal du CA, cela aura peut-être une incidence sur les travaux des prochains conseils.

M. TOLLET.- Je rebondis sur l'intervention précédente pour dire que je redemande que l'on fasse un recensement des collègues du second degré qui sont docteurs qualifiés et qui font un travail de recherche qui n'est pas du tout pris en compte afin de les intégrer dans les corps de maîtres de conférences en utilisant les possibilités actuelles : les concours réservés qui sont trop peu utilisés actuellement... Mais je m'éloigne un peu du débat.

Mme PONTIER.- Oui, mais cela ne fait rien. Je vais m'autoriser à vous répondre parce que lors du dernier CA restreint, nous avons vu que trois collègues PRAG avaient été recrutés à des postes de maîtres de conférences, procédure normale. Cela veut dire que nous avons fait le choix, à l'intérieur de notre université, de ne pas mettre des procédures réservées pour ne pas stigmatiser les collègues PRAG.

Mme LA PRESIDENTE.- Isoler et laisser entendre après que ces collègues sont moins bons. On connaît cela sur d'autres concours...

Mme PONTIER.- Par exemple celui de l'agrégation des Sciences et de gestion : Vous savez qu'il y a l'agrégation en gestion et ne pas l'avoir est mal considéré même si vous avez été qualifié PR par le CNU.

On ne voudrait pas faire la même chose sur les agrégés du secondaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense que nous sommes capables dans notre université de faire progresser les gens normalement, il peut y en avoir mais cela doit rester des exceptions. Je crois que c'est d'ailleurs ainsi que raisonne l'IUFM ou d'autres composantes qui ont des collègues dans cette situation, il faut plutôt inciter les collègues à postuler avec de très bons dossiers sur des postes comparables. Monsieur GEIGER, je pense que tu as un certain nombre de cas dans la composante IUFM.

M. GEIGER.- Je voulais apporter une petite précision, parce que le débat a souvent eu lieu y compris à l'IUFM qui est probablement la composante dans laquelle il y a le plus d'agrégés ou de certifiés qui ont passé des thèses. Jusqu'à présent, le conseil de l'IUFM n'a jamais souhaité qu'il y ait des concours réservés pour les collègues de l'IUFM, c'est-à-dire pour les collègues qui pourraient participer à ce dispositif spécifique. Lorsque nous avons débattu sur les profils d'emploi dans des profils d'enseignement et de recherche, le conseil de l'IUFM a toujours souhaité qu'il y ait le vivier le plus important. Après cela, il appartenait aux commissions des spécialistes et il appartient aujourd'hui au comité de sélection de proposer

les candidats qui ont la meilleure adéquation par rapport au profil publié, ce qui permet parfois aux collègues de l'IUFM de montrer qu'il y a une certaine différence et que ce sont ceux qui collent le mieux aux profils publiés ; cela permet aussi de connaître et de faire connaître les travaux d'autres enseignants ou d'autres candidats.

M. TOLLET.- Si trois ont été recrutés, tant mieux. Nous savons très bien qu'il y a environ 200 collègues au niveau national dans les études que l'on a fait mais combien y en a-t-il qui sont docteurs qualifiées depuis des années et qui font de la recherche depuis des années avec un service lourd de 384 heures : c'est particulièrement injuste et c'est sur ce point qu'il faut trouver une solution. Il s'avère à présent que ces collègues qualifiés pour certains depuis 8 ans ou 12 ans et qui n'ont pas trouvé de poste finissent par renoncer à terme. C'est particulièrement dévalorisant et injuste et c'est sur cela qu'il faut trouver une solution.

Ici, à l'université, j'aimerais que l'on fasse ce recensement et qu'il soit fait aussi dans d'autres universités pour trouver une solution. Si les trois recrutements en question correspondent à un vivier restreint, dans ce cas c'est très bien. En revanche, si nous avons par exemple un nombre de 50 docteurs qualifiés du second degré, on constate alors que c'est encore bien insuffisant.

Mme BOURILLON.- Tu as évoqué l'aide donnée aux articles supplémentaires : nous avons dit que nous aurions un débat sur la stratégie de la recherche mais en fait...

Mme PONTIER.-... Nous ne l'avons pas donnée.

Mme BOURILLON.- Je parle de manière générale. Le conseil va s'arrêter sans qu'il y ait véritablement ce débat. J'ai reçu l'autre jour un e-mail de Lucie GOURNAY – pour ne pas la nommer alors qu'elle n'est pas là pour se défendre – selon lequel nous allons faire une distinction entre les collègues « publiant » et les collègues « super-publiant »...

M. ISRAEL.- Non : « *publiant, produisant et actifs* ».

Mme BOURILLON.- Je lui ai donc demandé quelle était cette catégorie parce que cela ne me paraît pas du tout logique d'utiliser ce type de catégorie. Cela veut dire que l'on va faire une distinction parmi les collègues publiant entre ceux qui sont « publiant » et ceux qui sont « très publiants ».

Mme PONTIER.- Non. Il se peut que le conseil scientifique ait envie de développer une politique scientifique au sein des « publiants », mais je ne le sais pas.

Mme BOURILLON.- Je regrette que nous n'en ayons pas eu l'écho ici au CA.

M. ISRAEL.- Un point d'information : nous avons un projet sur ce terrain-là et il y a effectivement une distinction entre les « publiants » – le critère que nous avons avant – les « producteurs » qui sont, si j'ai bien compris, un peu plus larges et correspondent au critère officiel...

Mme LA PRESIDENTE.-... C'est une activité scientifique visible même si ce ne sont pas forcément les articles dans des revues à comité de lecture. C'est la distinction AERES qui prend la notion de « produisant », qui peut par exemple être une activité de valorisation

scientifique, une publication d'ouvrages et pas seulement de revues. C'est donc beaucoup plus large que les « publiants ».

Ce que le CS propose aux directeurs d'équipes, pour pouvoir augmenter les financements récurrents, c'est de travailler sur des critères d'autant plus que nous nous sommes engagés vis-à-vis du ministère. Nous avons affiché un chiffre de producteurs en augmentation, pour le calcul de l'allocation des moyens en nous fondant sur les sondages effectués lors de l'audit de mi-parcours de certaines équipes. Nous devons maintenant fiabiliser ce chiffre, sachant que nous étions à environs 400 publiants seulement sur 800 EC d'après AERES en 2008 et que, en raison des efforts engagés par les équipes et des nouveaux critères de l'AERES, nous devrions être au moins à 500 producteurs aujourd'hui.

D'autre part, nous souhaitons augmenter les financements récurrents des équipes mais il faut quand même que l'on ait une base, d'où cette idée de distinguer trois niveaux dans les équipes :

Les « actifs » : ce sont ceux qui n'ont pas d'activité de publication mais qui participent aux activités de l'équipe, vont à des réunions scientifiques, évaluent des articles, accompagnent des travaux de recherche au moins de niveau master et qui pourraient se remettre à la recherche. Il y a bien cette idée de ne surtout pas fermer la porte même si ceux-là ne seront pas forcément dans le dossier remis à l'AERES dans deux ans parce qu'il faut y mettre des « publiant » ou des « produisant ».

Les « producteurs » : c'est un mot à l'acceptation assez large puisque cela inclut toutes les activités de contrats ou de valorisation et des publications forcément qui ne sont pas de niveau international.

Les « publiants » : Ce sont ceux qui publient dans les revues à comité scientifique de rang national ou international ou dans des maisons d'édition très reconnues dans leur discipline

Mme BOURILLON.- Je ne suis pas d'accord mais je comprends ce que tu dis. Ma réponse était que dans mon équipe tout le monde était « publiant » voire « super-publiant ». Je pense que nous n'avons pas eu ce débat au CA.

Mme LA PRESIDENTE.- Ils l'ont eu au CS.

Mme BOURILLON.- Quand tu n'es pas membre du CS, tu ne sais pas ce qui s'y passe. Je l'ai dit à plusieurs reprises puisque j'ai été à la fois au CS et au CA au début de mes mandatures et je voyais très bien que la communication du CS ne passe pas, même avec les directeurs d'équipe. C'est extrêmement dommage parce qu'il se passe beaucoup de choses très importantes en CS et alors que la communication du CEVU aux différents directeurs de filières passe, celle du CS ne passe pas. Je le dis à nouveau et je regrette qu'il n'y ait pas ce débat. Je prenais la remarque de Lucie GOURNAY comme un exemple, je n'ai pas de questionnement sur cette stratégie que je comprends fort bien.

Autre remarque : dans le point suivant de l'ordre du jour, il y a les demandes complémentaires de publication de postes vacants, je vois qu'il est indiqué « GDE », donc

interne à la composante...

Mme PONTIER.- Nous le verrons après.

M. ISRAEL.- Je suis tout à fait de l'avis de ce qui a été dit : il faut avoir à un moment un débat plus complet sur cette question des évaluations internes, des critères de l'AERES, de la différence entre sciences de la vie et sciences sociales... Ce sont des choses qui ont été commencées mais qu'il faudrait continuer.

D'autre part, après réflexion je suis aussi d'accord sur la question de « super » ou non mais pas tout à fait de la même manière, c'est pourquoi j'en redis un mot : il est envisagé de distinguer les « publiant », les « produisant » et les « actifs ». Dans ce contexte-là, on peut se demander ce que sont les « publiant » par rapport aux « produisant » : faut-il distinguer cette catégorie-là dans les évaluations que l'on va faire ?

Voilà, c'était ce que je voulais dire pour rebondir mais approuver sur le fond la question posée de cette distinction. Ce n'est pas « super » et « publiant », c'est tout simplement « publiant » et « produisant ».

M. CEGIELSKI.- C'est l'AERES qui nous demande de faire la distinction, de toute façon.

Mme BOURILLON.- Pas en histoire, ni en géographie, ni en histoire de l'art.

M. CEGIELSKI.- Les « publiant », ce sont les critères de l'AERES...

M. ISRAEL.-... Non, c'est le contraire : ce sont les « produisant ».

Mme LA PRESIDENTE.- En fait, les critères ont changé et ils changeront peut-être encore. C'est donc aujourd'hui beaucoup plus large que cela ne l'était auparavant. Après, il y a la liste mais il y a aussi la qualité scientifique et je pense que dans la note de la qualité scientifique, l'AERES évalue forcément le niveau de publication. C'est là qu'entre apprécier le fait qu'un laboratoire comme LISSI qui a énormément de contrats doit être reconnu comme « contribuant » de façon déterminante à une partie de notre activité scientifique, ait moins de « publiant » que le LISA, n'a rien de scandaleux.

Je pense qu'il y a plusieurs notes dans l'évaluation des équipes. Il y a aussi la liste des « produisant » mais sur la qualité scientifique, il est probable que le type de maison d'édition dans lesquelles nous publions en Lettres et d'autre part le niveau de publication dans lesquelles nous figurons sont des éléments pris en compte par l'AERES même s'ils prennent par ailleurs la notion large de « produisant ».

M. CEGIELSKI.- Quand tu dis que tu as annoncé une centaine de produisant de plus, je rappelle qu'il y a quand même les personnes qui ne sont pas dans les laboratoires UPEC : soit avec convention, soit sans convention, mais pour l'instant ils ne sont pas recensés. On nous a demandé de les recenser dans les composantes, ils vont donc revenir et il y en a déjà un certain nombre chez nous, je pense que nous en aurons une bonne cinquantaine...

Mme LA PRESIDENTE.- Avec l'élargissement de la notion de « publiant » à « produisant », l'augmentation de fait de la qualité de la production scientifique – je pense qu'il y a une évolution très forte – et le meilleur recensement des collègues qui publient à l'extérieur –

encore faut-il qu'il donne bien l'information, ce qui est loin d'être le cas parfois – j'ai l'espoir que vous vous rapprochiez de 600 ou 650 sur 800 au prochain quinquennal. Je pense que l'on devrait approcher ce chiffre-là, qui donnera tout de même une meilleure image. Après, il y a un certain nombre de collègues pour lesquels tout le monde sait qu'ils travaillent par ailleurs en administration, mais par rapport à l'image de l'universitaire, je pense qu'il est très important que l'on se rapproche progressivement du chiffre de 600.

Mme CHEVALIER.- J'avais une question à ce sujet : il est donc prévu de recenser les publications de ceux qui ne sont pas dans des équipes UPEC ?

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a ce travail qui est fait en sciences mais pour l'instant, c'est la question d'abonder les équipes de recherche de l'UPEC. La priorité pour Lucie GOURNAY et Luc HITTINGER... Je rappelle que nous avons mis 700 000 € supplémentaires dans le financement de la recherche en 2012 par rapport à 2011 et sur cette somme, il y a d'une part deux appels d'offres nouveaux, un premier sur les recherches interdisciplinaires et un second sur le soutien à la préparation des ANR, la troisième somme vise à abonder le financement récurrent de nos équipes ou des équipes co-habilitées. L'urgence pour l'université – par ailleurs c'est important de savoir ce que les collègues font – il y a deux questions différentes : sur le financement de l'an prochain, cela flèche nos équipes. En revanche, faire remonter au ministère des chiffres justes de « publiant » : c'est vrai que nous sommes un peu en difficulté si l'on ne sait pas dans quelles équipes sont les collègues qui ne sont pas dans les nôtres et s'ils publient dans les autres équipes.

Mme CHEVALIER.- Je repose donc ma question, qui ne portait du tout sur le financement mais sur les questions de production et publication : un recensement est en cours afin de pouvoir présenter également les productions de ces collègues comme faisant partie du panier de l'UPEC...

Mme PONTIER.-... Oui, c'est ce que nous avons compris. Nous allons le vérifier et vous le confirmer.

Mme CHEVALIER.- En revanche, j'ai une demande de précision sur ce document-là (évaluation PES 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous revenons donc à la PES.

Mme CHEVALIER.- Il est indiqué que « 74 -2+4 » devient « 30+4+2+2 »... Je ne comprends pas bien de quoi il s'agit.

Mme PONTIER.- Le deuxième élément porte sur l'année 2010, c'est un rappel.

Mme CHEVALIER.- Que veut dire « 4 recours » ?

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a eu 4 recours l'année dernière, ils ont été validés en CS.

Mme PONTIER.- Cinq personnes ont demandé à être classées en B alors qu'elles avaient été classées en C. Sur ces cinq demandes, quatre ont été retenues.

Mme LA PRESIDENTE.-... Pas par le VP, par l'assesseur ou par moi-même ; par la commission du conseil scientifique, qui fonctionne très bien, qui a statué, qui en a discuté et nous l'avons

finalement validé.

Mme PONTIER.- Cela veut dire que nous avons 30 PES à l'origine et *a posteriori*, il y a eu quatre recours.

Mme LA PRESIDENTE.-... Les deux IUF c'est automatique, les chaires aussi.

Mme PONTIER.- Ce sont les chiffres de 2010. J'ai cru que tu allais me demander comment les 19 sont devenus 20 : je suis désolée mais je ne suis pas capable d'y répondre.

Mme CHEVALIER.- Et comment les 26 sont devenus 32 ? Il y a des sortants et des entrants, c'est ça ?

Mme PONTIER.- Oui. Ce que tu as ici, ce sont les sortants : c'est pour montrer ce que cela libère comme potentialités financières. Le coût réel, c'est ce qui va se passer à partir des décisions qui ont été prises sauf qu'en haut on nous dit qu'il y en a 9 et 19 alors qu'en bas on nous dit qu'il y en a 9 et 20. Je préférerais donc vérifier pourquoi nous en avons pris un au passage. Monsieur PICARD nous l'aurait fait remarquer.

Mme CHEVALIER.- Il y a 9, 20, 2 et 1,5 mais cela ne fait que 32...

Mme PONTIER.- D'abord j'imagine que le 19 n'est pas bon, cela fait 28. 28+2 donne 30. 30+1,5 et la majoration, cela fait 32. C'est ainsi que je l'interprète.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous votons sur le critère d'attribution pour la campagne 2011.

Mme PONTIER.- Avec l'idée que l'on retient les dossiers ayant obtenu une note globale A et ceux ayant obtenu une note globale B.

Mme LA PRESIDENTE.-... Sauf un cas qui a été rattrapé. On ne touche pas aux Lettres en fait.

Mme PONTIER.- Au passage, j'attire votre attention quant au fait qu'il y aura peut-être des recours. Ce que nous vous présenterons comme bilan l'année prochaine sera peut-être un peu plus élevé.

M. BEDOUET.- Monsieur SAVY, vous bénéficiez de la procuration de Madame GUIMEZANES. Madame CHEVALIER, vous bénéficiez de la procuration de Madame DEVILLE-CAVELLIN.

Il est procédé au vote :

Pas d'avis contre.

5 abstentions (1 par procuration).

Adoption à la majorité.

III – GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

3.1 – Campagne d'emplois 2012 : demandes complémentaires de publication d'emplois vacants

Mme PONTIER.- Vous avez deux tableaux sur la campagne d'emploi dans votre dossier.

Le premier tableau a fait l'objet d'un échange en CTP, vous y trouvez des demandes complémentaires de publication d'emplois vacants avec trois postes :

- Un poste en Droit avec une discussion menée tardivement ou en tout cas après la campagne d'emplois qui votée le 28 septembre, avec la question suivante : « faut-il transformer ce poste en PRAG ou le laisser en maître de conférences ? ». Finalement, il y a eu un échange fructueux entre les collègues du LACL – le laboratoire – et la Faculté de Droit et il a été proposé de maintenir ce poste comme maître de conférences avec une volonté de densifier l'enseignement de l'informatique en Droit avec des questions juridiques...

- Il y a eu un échange entre l'IUFM et la Faculté de Lettre sur la nécessité de publier un poste à l'IUFM, un poste de maître de conférences à l'IUFM à partir d'une GDE interne à la composante IUFM : il y a eu une transformation de PRAG en maître de conférences, ce qui va bien dans le sens de la volonté de l'IUFM à remonter le nombre d'enseignants-chercheurs.

Mme LA PRESIDENTE.-... Et d'abonder une équipe de l'UFR des Lettres, ce qui montre que des collaborations existent déjà de ce point de vue, comme nous l'avons fait l'an dernier en Philosophie

Mme PONTIER.- Troisième chose déjà discutée en CTP : le poste de SESS-STAPS. Vous voyez apparaître « *compensation par le ministère d'un poste de maître de conférences, dotation annoncée en date du 28/10/2011 et non encore effectuée* ».

Mme LA PRESIDENTE.- Depuis, nous avons reçu la notification plus officielle avec un numéro d'emploi. Je rappelle qu'il s'agit du poste de Monsieur GOUJU, qui venait de passer de PRAG à MCF quand il est parti au ministère pour s'occuper de la filière STAPS. Il a maintenant été nommé directeur d'un institut ou d'un observatoire, il a pris une fonction « officielle » au ministère et nous avons dit au ministère qu'il nous semblait que nous ne pouvions attendre qu'il revienne, compte tenu de l'importance que prenait sa fonction, et que nous souhaitons donc une compensation réelle, pas seulement en heures. À vrai dire, je ne pensais pas que nous allions obtenir gain de cause... Comme quoi il ne faut pas se refuser de réclamer. Nous avons donc obtenu l'emploi.

Mme CHEVALIER.- Un emploi.

Mme PONTIER.- Oui, avec même un numéro de poste.

Mme LA PRESIDENTE.- En revanche, nous en avons discuté avec le directeur de composante mais aussi avec Marie-Claude BILLON et Lucie GOURNAY pour le côté recherche et formation : nous souhaitons prendre le temps de bien peaufiner le profil, à la fois en termes de recherche et de besoins de formation. Marie-Claude BILLON et Lucie GOURNAY ont commencé à travailler, en particulier sur la question de la charge d'enseignement des différents secteurs du STAPS et la façon dont ils sont couverts par les enseignants en poste. Il faut aussi travailler la question des profils de recherche STAPS et de l'évolution du secteur STAPS en termes de recherche. Je ne sais pas si elles arriveront à aboutir dans l'année, je le souhaite mais nous préférons que ce soit discuté calmement plutôt que dans la précipitation.

Mme PONTIER.- Par contre, vous vous rappelez que c'est important de publier le poste au

cas où nous en aurions besoin.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, il vaut mieux en publier plus. Ce que l'on affiche au ministère, c'est que le poste pourrait être publié dans l'année : si l'on ne le met pas au mois de janvier, il y a après une date à partir de laquelle on ne peut plus remettre des emplois. Il vaut donc mieux en mettre un peu plus et ne pas tous les publier, pour une raison ou pour une autre, plutôt que de ne pas les mettre. Nous allons voir qu'il y a deux autres emplois pour lesquels la même question se pose.

Mme PONTIER.- Vous voyez que ce premier tableau a été réalisé le 1^{er} décembre, vous en avez un second réalisé le 8 décembre 2011 sur lequel vous voyez apparaître deux postes supplémentaires : nous avons été alertés par le doyen de la Faculté de SESS-STAPS hier de l'idée d'un départ à la retraite d'une collègue. Je crois que nous pouvons donner son nom, il s'agit de Maryse BLANCHET. Finalement, elle va partir en septembre 2012 et le doyen nous a fait part de l'envie qu'il aurait de publier ce poste pour une arrivée en septembre 2012. Nous le mettons donc à la publication et en gardant le temps de réflexion.

Emportée par mon élan – j'en porte l'entière responsabilité – et Denis PERRIAU me faisant constater qu'il y avait un autre départ par mutation à l'UFR de Lettres, il s'agit de Dominique MAINGUENEAU et l'UFR de lettres étant hier largement mobilisée sur son conseil d'UFR, j'ai pris sous ma responsabilité de faire apparaître ce poste avec l'idée que « qui peut le plus peu le moins » : nous le mettons et nous réfléchissons pour voir si nous le publions en 2012 ou en 2013. Madame la doyenne me disait ce matin que j'avais un peu exagéré mes prérogatives, parce qu'elle aurait préféré ne pas le faire apparaître.

Mme LA PRESIDENTE.- Mais dans ce sens-là, ce n'est pas un problème. Le faire apparaître ne préjuge pas ce qu'on en fait.

Mme BOIVIN.- C'est simplement que c'est un poste pour lequel le profil devra être changé, débattu en conseil d'UFR avec des études de recherche... Comme vous le savez, le collègue qui quitte l'université est par ailleurs un collègue de grande qualité. Je ne souhaite donc pas qu'au fil de l'eau on publie ce poste.

Mme LA PRESIDENTE.- Souhaitez-vous qu'il soit enlevé ?

Mme BOIVIN.- Oui, je pense qu'il faut l'enlever.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous ne voulions pas nous retrouver avec un directeur de composante nous disant que nous n'avions pas mis un poste. Nous fonctionnons plutôt dans l'autre sens, l'enlever n'est donc pas un problème et nous allons le faire.

Mme PONTIER.- Cela veut dire que nous allons vous demander de voter sur la liste du 8 décembre mais sans le poste « 07 PR 0259 », si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des interventions sur ce thème ? *(Non)*

(Il n'y a pas de modification dans les procurations)

Il est procédé au vote sur la liste du 8 décembre, sans le poste « 07 PR 0259 » :

Adoption à l'unanimité.

M. TOLLET.- À propos de la campagne de recrutement des enseignants du second degré qui a eu lieu, il y a aussi une campagne complémentaire cette année aux alentours de mai ou juin qui est prévue pour les postes éventuellement libérés en cours d'année. Il faut peut-être y penser afin de ne pas rater cette possibilité plutôt que d'avoir une vacance d'un an si un poste se libère tardivement.

Mme PONTIER.- Oui, ce sont des postes pour une affectation provisoire.

M. TOLLET.- Non, c'est pour des affectations définitives.

Mme PONTIER.- Pour une affectation au 1^{er} septembre ?

M. TOLLET.- Oui. Dans la circulaire publiée le 27 juillet, il est prévu cette possibilité d'une seconde campagne pour les postes vacants tardivement. Il ne faut donc pas le rater si nous savons que l'on a des postes vacants. Mais comme c'est quelque chose qui débute cette année, c'est à vérifier et à ne pas rater.

Mme PONTIER.- D'accord, nous allons regarder et nous passerons le message.

M. GEIGER.- Sur ce point-là, la circulaire sur les emplois du second degré a effectivement bien prévu cette manœuvre un peu rapide. Il faut savoir qu'elle met en général sur les emplois de second degré les recteurs en difficulté parce qu'ils ont ensuite la nécessité de procéder aux remplacements. Il faudra insister quand on lancera cette campagne, une forme de fil de l'eau... C'est une affectation qui reste provisoire mais qui nécessite obligatoirement la participation au mouvement des enseignants qui sont recrutés à ce titre-là. Cela a posé quelques difficultés, en particulier à l'IUFM l'année dernière, quand on a informé les candidats que nous pouvions recruter en affectation provisoire de cette manière : « *attention, vous aurez l'obligation de participer au mouvement l'année suivante* ». Un certain nombre d'entre eux sont revenus en arrière parce qu'ils perdent leur poste d'établissement. Il ne faudra donc pas omettre de donner l'intégralité de l'information.

Mme PONTIER.- Nous sommes d'accord.

M. TOLLET.- J'aimerais tout de même que l'on vérifie le terme « *provisoire* ». Je ne l'avais pas entendu comme cela.

Mme PONTIER.- Oui, nous allons vérifier.

IV – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Approbation des procès-verbaux du 19 mars 2010, 17 octobre 2011 et 4 novembre 2011

Avez-vous des modifications à faire ? (*Non*)

Mme LA PRESIDENTE.- Nous pouvons donc mettre au vote les trois procès-verbaux en même temps, non ?

Mme CHEVALIER.- La dernière fois, j'ai demandé une modification du procès-verbal de la fois d'avant. J'ai envoyé un e-mail en précisant mes modifications mais je ne sais pas si cela a été

pris en compte, nous n'avons aucune trace...

Mme RIOU.- Oui.

Mme PONTIER.- La nouvelle version a été remise dans l'espace de stockage, tu peux donc y vérifier que ce que tu as demandé a bien été pris en compte. En principe, c'est fait...

Mme LA PRESIDENTE.- Ce n'est pas une remarque à l'égard de l'administration.

Mme PONTIER.- Non, vous voyez bien par exemple que nous avons oublié de changer certaines choses.

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a des mots qui peuvent sauter ou il peut y avoir des journalistes qui ne vous comprennent pas... Cela arrive à tout le monde.

Mme PONTIER.- Je ne remets absolument pas en cause le travail fait par la DAJG (Direction des Affaires Juridiques et Générales) qui est un travail remarquable de suivi, au contraire.

Pouvons-nous voter les trois procès-verbaux ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je soumetts les trois à votre vote.

Il est procédé au vote des trois procès-verbaux :

Adoption à l'unanimité.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

Avant de terminer cette séance, je voudrais vous présenter la juriste qui remplace Émilie MAUREIL, c'est Madame Anne-Sophie FOURES. Il y a beaucoup de changements dans cette direction des affaires juridiques, elle est ici presque au complet. Vous pouvez peut-être vous présenter pour dire ce que vous faites les uns les autres.

Mme RIOU.- Il y a déjà le service des archives qui n'assiste pas aux conseils, avec le service des affaires institutionnelles et juridiques. Christine BENARD est notre assistante que vous connaissez déjà depuis quelque temps, elle s'occupe notamment des corrections des procès-verbaux comme votre interlocutrice pour le CA. Anne-Sophie FOURES remplace Émilie MAUREIL et Cédric BEDOUET est également votre interlocuteur pour le CA le temps de la passation de fonction.

Baptiste VILLAIN, qui nous a rejoints, il y a environ un mois, s'occupe de la section disciplinaire avec Cédric BEDOUET et de la commission des moyens. Chacun est juriste, ils prennent aussi en charge les affaires juridiques. Les actualités et élections de l'année nécessitent que chacun y participe, vous aurez donc également différents interlocuteurs pour les élections. Nous sommes en train de mettre en place une adresse *Gmail* pour les élections afin d'avoir une boîte permettant de centraliser les questions et les réponses.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Florence. Nous avons présenté en détail l'organisation du service juridique et ses missions au CTP. Comme c'est un service qui est extrêmement présent par rapport au CA et aux élus, si nous avons le temps de présenter lors du dernier conseil de janvier... Je le dis parce que cela a été très apprécié au CTP. Je le

dis pour les personnes qui ne siègent pas au CTP : on présente au CTP l'organisation des services. Je pense que cela rend vraiment concret le travail des services.

Je trouve que votre service est tellement important pour ce conseil que si l'on avait le temps en janvier de présenter pour tout le monde ce que vous avez fait au CTP, cela ne serait pas inutile. En tout cas, merci à vous.

Mme PONTIER.- Dernière information : je vous rappelle que le 16, c'est-à-dire dans une semaine, nous avons un autre CA dont l'essentiel sera consacré au budget.

Mme LA PRESIDENTE.- Le quorum physique est nécessaire.

Mme PONTIER.- Attention : nous avons un CA restreint de 9 heures à 9 heures 30 pour les PR. Pour tous ceux qui ne sont pas concernés par le CA restreint, vous aurez une demi-heure de plus pour venir à la Faculté de Médecine. Attention : 9 heures 30 et non pas 9 heures comme à l'habitude. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci à vous, bonne journée.

La séance est levée à 12 heures 09

